



Comité de
Citoyens pour
un
Vaudreuil Durable



Un projet socialement inacceptable

Mémoire présenté dans le cadre de la
démarche de consultation de Rio Tinto sur le
projet Vaudreuil au-delà de 2022 et son
étude d'impact.

Par :

Comité de citoyens pour un Vaudreuil durable

24 octobre 2016

Saguenay



TABLE DES MATIÈRES

Liste des acronymes	2
Sommaire exécutif	3
1. Avant-propos	6
1.1 Présentation du CVD	6
1.2 Historique.....	6
1.3 Contexte du mémoire	7
2. Première partie : La démarche de Rio Tinto était-elle de bonne foi?	7
2.1 Menace de fermeture et de perte d'emplois.....	7
2.2 Discussion à sens unique et contrôle de l'information.....	10
2.3 Choix truqué des sites étudiés	11
2.4 Zone tampon fantôme	14
2.5 Étude inappropriée sur la désuétude	17
2.6 Absence d'étude sérieuse de l'alternative de transport ferroviaire des résidus	19
3. Deuxième partie : Des réponses insatisfaisantes et peu rassurantes	19
3.1 Environnement	19
3.2 Désuétude économique	22
3.3 Santé.....	23
3.4 Bruit.....	28
3.5 La méthodologie d'évaluation des impacts	34
4. Troisième partie : Les alternatives du CVD	35
4.1 L'option ferroviaire, une solution à court terme.....	35
4.2 La valorisation des résidus de bauxite, une solution à moyen terme.....	37
5. Conclusion.....	40
«Un projet socialement inacceptable»	40
Annexe I : Composition du conseil d'administration du CVD.....	42
Annexe II : Bilan des actions du CVD	43
Annexe III : Estimation de la quantité des résidus produits par l'Usine Vaudreuil.....	46
Annexe IV : Plan détaillé du site de résidus de bauxite	49

LISTE DES ACRONYMES

Terme	Acronyme
Comité de citoyens pour un Vaudreuil durable	CVD
Brisson Tremblay Fleury	BTF
Étude d'impact environnemental et social	EIE
Direction de la santé publique	DSP
Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques	MDDELCC
Plan d'implantation et d'intégration architectural	PIIA
Site de disposition des résidus de bauxite	SDRB

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Résumé des constats et recommandations du CVD dans son mémoire

Concernant le projet *Vaudreuil au-delà de 2022*, le CVD doute de la bonne foi de Rio Tinto dans sa démarche de consultation pour les raisons suivantes:

Menaces de fermeture et de perte d'emplois

- Dès de le début de la démarche de consultation, Rio Tinto indique que si son projet ne se réalise pas, l'usine Vaudreuil fermera ses portes, ce qui occasionnera la perte de plusieurs centaines emplois.
- Parallèlement, Rio Tinto n'est pas en mesure de garantir à long terme le nombre d'emplois reliés aux activités de l'usine.

Discussion à sens unique et contrôle de l'information

- Le projet sur lequel le groupe de travail se penchait était déjà «ficelé» d'avance et il y avait peu de possibilités d'explorer d'autres avenues.
- Le déroulement des rencontres était très contraignant (contrôle serré du temps, des sujets abordés, des questions).
- Il n'a pas été possible d'établir un réel partenariat avec le promoteur.

Choix truqué des sites étudiés

- Le Boisé Panoramique était déjà identifié depuis longtemps par le promoteur pour l'expansion de son SDBR.
- Les autres sites étudiés ne visaient qu'à justifier le choix du Boisé Panoramique, jugé logique, simple et économique par le promoteur.

Zone tampon fantôme

- Dans sa demande de modification de zonage du site, Rio Tinto a demandé à la Ville de ne pas inclure une zone tampon protégée autour du SDBR.
- Par la suite, elle annonce dans ses consultations citoyennes qu'une zone tampon sera mise en place et qu'elle permettra d'atténuer les impacts du projet.
- Face à cette contradiction, rien ne peut garantir la présence réelle d'une zone tampon qui protégerait la population des activités industrielles.

Étude inappropriée sur la désuétude

- Rio Tinto refuse d'examiner sérieusement la perte de valeur des résidences de proximité.
- Absence d'études sérieuses de l'alternative de transport des résidus de bauxite par train.
- Plus de trois mois s'écoulent entre la première proposition du CVD d'étudier l'option de transport des résidus par train et la présentation de l'évaluation des coûts de cette option par Rio Tinto.

- La première évaluation des coûts de Rio Tinto est surestimée. Elle est 4 fois plus élevée que l'estimation du CVD.
- Une seconde évaluation de Rio Tinto est présentée au groupe de travail et celle-ci est augmentée par rapport à première.
- Les coûts n'ont été présentés que verbalement lors de la dernière réunion du groupe de travail et nous n'en avons aucune trace écrite.

Concernant l'étude d'impact du projet *Vaudreuil au-delà de 2022*, le CVD doute de la bonne foi de Rio Tinto parce qu'elle n'apporte pas de réponses satisfaisantes et rassurantes sur les aspects suivants:

Environnement

- En transformant une partie du Boisé Panoramique en SDBR, les citoyens perdront la «ceinture verte» qui les protège des nuisances de tout le Complexe Jonquière.
- La restauration du site annoncée par Rio Tinto n'est qu'une illusion. Elle ne permettra pas aux citoyens de reprendre possession de ces espaces et d'y pratiquer leurs activités récréatives habituelles.

Désuétude économique des propriétés

- L'impact du projet sur la valeur des propriétés à proximité du futur site est jugé «faible» par le promoteur, ce qui n'est pas réaliste.
- Aucune étude valable n'a été présentée concernant la perte de valeur des résidences.
- Une étude sur la désuétude économique des propriétés, adaptée au contexte du projet, aurait dû être réalisée par Rio Tinto.

Santé

- L'étude d'impact sur la santé de Sanexen comporte de nombreuses limitations.
- Certains éléments chimiques n'ont pas été analysés par la firme.
- Plusieurs incertitudes demeurent concernant les concentrations de poussières fines et de silice cristalline dans l'air.

Bruit

- Beaucoup de données ont été simplement estimées, sans prise de mesures quantitatives, dans les deux phases du projet et dans la restauration des SDBR.
- L'étude d'impact n'a pas pris en compte certaines sources de bruit, comme le dynamitage lors de la période de construction ou les hélicoptères lors de la période d'exploitation.
- Les normes acceptables de bruit seront dépassées dans différents secteurs pendant la construction et l'exploitation des SDBR.

Méthodologie d'évaluation des impacts de Rio Tinto

- Lors de l'analyse de l'intensité de certains impacts, les nuisances particulières vécues par les résidents à proximité du futur SDBR ont été minimisées (ex : bruit pendant la période de construction).

- Certains impacts ont également été jugé «faibles», sans aucune référence à des sources valides (ex : impact sur la valeur des propriétés).

Les alternatives proposées par le CVD

L'option ferroviaire, une solution à court terme

- Cette option est techniquement réalisable. Rio Tinto doit l'envisager plus sérieusement en partenariat avec les parties prenantes, dont la Ville de Saguenay.

La valorisation des résidus de bauxite, une solution à moyen terme

- Rio Tinto doit investir massivement dans la recherche et le développement, et doit le faire dans l'immédiat, afin de trouver dans un avenir rapproché une solution durable à ce problème de taille.

Compte tenu de toutes nos préoccupations et des nombreuses incertitudes que nous avons relevées dans ce mémoire, Rio Tinto devrait soumettre, en toute bonne foi, son projet à l'examen d'un BAPE.

1. AVANT-PROPOS

1.1 Présentation du CVD

Le Comité de citoyens pour un Vaudreuil durable (CVD) est un organisme à but non lucratif, formé à l'automne 2015 suite à la consultation publique tenue par Rio Tinto (RIO TINTO) sur le projet *Vaudreuil au-delà de 2022*. Le CVD compte plus de 200 membres inscrits à son infolettre et plus de 500 abonnés sur sa page Facebook officielle.

Notre mission:

« Protéger la zone verte au cœur de Saguenay des impacts du projet d'expansion d'un dépotier industriel afin de permettre la pérennité de son utilisation par les citoyens. »

Nos objectifs:

1. Sensibiliser la population, les élus, les instances gouvernementales et paragouvernementales aux impacts sociaux, environnementaux et sur la santé du projet *Vaudreuil au-delà de 2022*;
2. Amener Rio Tinto à développer une alternative viable et durable pour protéger les emplois et la population;
3. Demander l'intervention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) étant donné l'ampleur du projet et les impacts à long terme des résidus de bauxite sur la santé et l'environnement.

1.2 Historique

Les membres bénévoles du CVD, plus particulièrement la quinzaine de membres impliqués dans le conseil d'administration¹, ont réalisé plusieurs actions depuis sa fondation, notamment² :

- Implication dans le groupe de travail de Rio Tinto
- Sensibilisation des élus et de la population par divers moyens, notamment la collaboration à l'organisation de l'évènement « Forum pacte social sur l'aluminium »
- Demande d'avis de conformité des règlements 54 et 55 de la Ville de Saguenay au schéma d'aménagement et de développement auprès de la Commission municipale du Québec

¹ En **annexe I**, vous trouverez la composition du conseil d'administration du CVD.

² En **annexe II**, vous trouverez le bilan complet des actions réalisées par le CVD depuis sa fondation.

1.3 Contexte du mémoire

L'usine Vaudreuil, dont Rio Tinto est propriétaire, doit augmenter la capacité d'entreposage de son site de disposition des résidus de bauxite (SDRB) actuel à Arvida (phase 1) et développer un nouveau SDRB (phase 2). Ce projet, nommé *Vaudreuil au-delà de 2022*, permettrait de poursuivre les activités de transformation de la bauxite en alumine jusqu'en 2048.

Le site projeté pour la phase 2 est situé dans le Boisé Panoramique, au cœur de plusieurs quartiers résidentiels de Saguenay (chemin de la Réserve, Arvida, St-Jean-Eudes et Panoramique) où on y retrouve une population d'environ 15 000 résidents.

Une étude de pré faisabilité, portant sur l'impact social et environnemental du projet *Vaudreuil au-delà de 2022* a été commandée par Rio Tinto à la firme SNC-Lavalin et complétée au mois d'août 2016³. La présente démarche de consultation³ vise à recueillir les commentaires et préoccupations des citoyens par rapport au projet, tel que présenté, et aux impacts anticipés.

Le CVD a participé aux activités de consultation de Rio Tinto⁴ et a pris connaissance de l'EIE. Il présente dans ce mémoire ses constats et ses préoccupations par rapport au projet.

2. PREMIÈRE PARTIE : LA DÉMARCHE DE RIO TINTO ÉTAIT-ELLE DE BONNE FOI?

Notre implication citoyenne dans l'étude du projet depuis un an nous a permis d'accumuler nombre d'exemples qui permettent de douter de la bonne foi du promoteur Rio Tinto dans sa démarche «de communication, de consultation et d'engagement»⁵. À la lumière de nos informations recueillies et de notre analyse, **ce projet ne peut recevoir le tampon «d'acceptabilité sociale».**

2.1 Menace de fermeture et de perte d'emplois

D'emblée, le projet a été présenté à la population dans un contexte de fermeture et de perte d'emplois.

³ SNC-Lavalin (Août 2016) Rapport final – Projet Vaudreuil au-delà de 2022 – Étude d'impact environnemental et social.

⁴ Les membres fondateurs du CVD ont assisté aux premières assemblées publiques d'information de RT le 5-6-7 octobre 2015, au groupe de travail du projet Vaudreuil au-delà de 2022 et à la séance de consultation sur l'étude d'impact le 27 septembre 2016.

⁵ Rio Tinto (Septembre 2016) *Projet Vaudreuil au-delà de 2022. Document d'information sur le projet et son étude d'impact*, page 12

Près de 6200 résidences ont reçu un accroche-porte à l'automne 2015. La population des secteurs Arvida, Saint-Jean-Eudes, Panoramique et Chemin de la Réserve était invitée à participer à une des trois séances de consultation sur le projet *Vaudreuil au-delà de 2022*. Outre les dates et lieux des séances, voici un résumé du contenu :

« AVIS IMPORTANT :

Travailler ensemble pour déterminer l'avenir de l'Usine Vaudreuil. [...] La durée de vie de l'Usine Vaudreuil est étroitement reliée à son site de disposition des résidus de bauxite. [...] Sans une telle expansion, l'usine devra fermer ses portes, ce qui aurait un impact majeur sur l'économie régionale.»

Avant même d'assister à la première séance d'information sur le projet, la population était déjà soumise à une pression de chantage à l'emploi.



Projet Vaudreuil au-delà de 2022

La durée de vie de l'Usine Vaudreuil est étroitement reliée à son site de disposition des résidus de bauxite. Or, celui-ci arrivera à sa pleine capacité en 2022.

Le projet Vaudreuil au-delà de 2022 consiste en l'étude d'une option d'expansion de l'actuel site de disposition de résidus de bauxite afin de permettre de donner un futur à l'usine.

Sans une telle expansion, l'usine devra fermer ses portes, ce qui aurait un impact majeur sur l'économie régionale.

Rio Tinto souhaite donc amorcer un dialogue avec les citoyens résidant à proximité du projet actuellement à l'étude. Vous êtes conviés à l'une des trois séances de consultation portant sur le projet Vaudreuil au-delà de 2022.

Ces consultations visent à présenter le projet et à recueillir vos commentaires et préoccupations.

Les détails des séances de consultation se trouvent au recto du présent document.

RioTinto

RioTinto

AVIS IMPORTANT

Travailler ensemble pour déterminer l'avenir de l'Usine Vaudreuil

Rio Tinto invite la population des secteurs Arvida, Saint-Jean-Eudes, Panoramique et Chemin de la Réserve à une séance de consultation sur le projet Vaudreuil au-delà de 2022.

Trois séances de consultation sont prévues :

- 1 Assemblée publique - secteur Arvida
Lundi 5 octobre 2015 - 19 h
Hôtel Delta, salle Chomina
2675, boul. du Royaume, Jonquière
Ouverture des portes à 18 h 30
- 2 Assemblée publique - secteurs Saint-Jean-Eudes et Panoramique
Mardi 6 octobre 2015 - 19 h
Club de Golf Saguenay Arvida
2680, boul. du Saguenay, Jonquière
Ouverture des portes à 18 h 30
- 3 Assemblée publique - secteur Chemin de la Réserve
Mercredi 7 octobre 2015 - 19 h
Pulperie de Chicoutimi, dans le Grand Hall
300, rue Dubuc, Chicoutimi
Ouverture des portes à 18 h 30

Pour de plus amples informations :
projet.vb2022@riotinto.com

Les promoteurs ont donc présenté à la population un projet final, sans alternative, ne proposant que le simple entreposage des résidus de bauxite et l'expansion du site actuel dans le Boisé Panoramique.

C'était ce projet-là OU la fermeture de l'usine et la perte des emplois et de millions de dollars de retombées économiques.

Quoi de mieux que des chiffres pour apeurer la population.

Le rapport des études d'impact indique que Vaudreuil est le 5^e plus important employeur privé de la région (p. 99). Dans le tableau présenté à la page 99, Rio Tinto présente ses chiffres d'emploi régional de 2014 et se compare avec l'usine Produits forestiers Résolu (PFR) de Kénogami. Or, nous aurions dû voir les chiffres d'emploi régional pour PFR, pour que la comparaison soit équitable.

Tableau 3.14 Principaux établissements du secteur de la fabrication à Saguenay

Nom de l'établissement	Nombre d'employés
Rio Tinto	4 300
Groupe Gilbert	700
Groupe Alfred-Boivin	325
Cegertec	225
Produits forestiers Résolu (division Kénogami)	200

Source : RTA, 2014a.

Selon des données de 2014, les emplois directs de RIO TINTO étaient de 4 300 dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Quelles sont les données de 2016, quelles seront celles de 2022? La direction régionale a-t-elle un plan d'emplois? Pourrions-nous avoir des garanties?

Si on compare différentes présentations de RIO TINTO, les chiffres concernant les emplois de l'Usine Vaudreuil varient d'une fois à l'autre :

	Présentation du 5 octobre 2015 ⁶	Étude d'impact environnementale ⁷	Présentation du 27 septembre 2016	Document d'information ⁸
Emplois directs	1000	638	1 056	1 000
Indirects	2500	n/d		
Fournisseurs	n/d	552	322	600
Commerces locaux	n/d		205	
Total	3500	1 190	1583	1 600

Le contexte de précarité économique régional qui prévaut actuellement est bien connu. La décroissance des emplois syndiqués est bien réelle. Elle est le fruit, à la fois, des avancées technologiques et de l'attrition. Les travailleurs affiliés au Syndicat national des employés ALCAN Arvida (SNEAA) savent que leur emploi est en péril, et que, s'il advient une fermeture de l'usine, ils ne retrouveront jamais les mêmes conditions d'emploi, si emplois il y a. Leur manifestation publique d'appui au projet était prévisible. Le promoteur s'en est bien servi pour appuyer le chantage à l'emploi.

Pour le CVD, la sauvegarde et le développement des emplois est essentielle. Nous doutons de la bonne foi du promoteur quant à la garantie des emplois.

⁶ Radio-Canada (5 octobre 2015) « Rio Tinto veut agrandir le site de résidus de bauxite » [en ligne] <http://ici.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2015/10/05/010-rio-tinto-site-residus-bauxite.shtml>

⁷ SNC-Lavalin (Août 2016) *Rapport final – Projet Vaudreuil au-delà de 2022 – Étude d'impact environnemental et social*, page 98

⁸ Rio Tinto (Septembre 2016) *Projet Vaudreuil au-delà de 2022. Document d'information sur le projet et son étude d'impact*, page 14

2.2 Discussion à sens unique et contrôle de l'information

Sur l'accroche-porte, le promoteur dit souhaiter «[...] amorcer un dialogue avec les citoyens résidant à proximité du projet actuellement à l'étude ».

Les membres fondateurs du CVD ont rencontré des responsables de Rio Tinto en novembre 2015 pour établir notre représentativité sur le groupe de travail sur le projet *Vaudreuil au-delà de 2022*. Les 6 représentants du CVD ont participé avec assiduité aux 11 rencontres du groupe de travail et ont assuré une représentativité aux 4 sous-comités qui se sont réunis au moins 2 fois. **Nous avons donc assisté bénévolement à près de 20 rencontres de toute bonne foi.**

Notre mandat était de bonifier le projet de Rio Tinto. Il n'y a pas eu d'ouverture vers des solutions de rechange proposées par les autres membres du groupe de travail. Le CVD a quand même forcé la présentation de deux solutions de rechange : le transport par train vers un site externe à la zone urbaine (solution imminente pour préserver la zone tampon) et la valorisation des résidus de bauxite (solution à moyen et long terme, mais nécessité d'investir maintenant dans la recherche et le développement). Ces aspects sont abordés dans une autre partie du mémoire.

Il n'y a pas eu de résultats tangibles en lien avec ces deux propositions du CVD puisqu'il n'y avait pas d'ouverture de la part de Rio Tinto.

Les discussions étaient à sens unique et le dialogue entre les 20 représentants du groupe de travail n'était pas réellement au rendez-vous. Ceci permettait un contrôle de l'information puisque nous étions soumis à un processus de «questions – réponses». En effet, les rencontres se déroulaient avec un ordre du jour serré, avec des périodes de 10 minutes allouées à chaque sujet. Nous ne pouvions donc pas développer ni bonifier, mais simplement poser des questions et demander de l'information alors que les réponses arrivaient à une séance postérieure, quand elles arrivaient.

Dans la dernière année, les dirigeants régionaux de Rio Tinto ont, à tour de rôle, sous différentes formes, demandé à la population régionale un «partenariat» renouvelé. C'est dans cette optique que le CVD s'est prêté de bonne foi à l'exercice de consultation du groupe de travail afin de bonifier le projet. Force est de constater que le terme n'a pas la même signification selon les parties prenantes. Selon le dictionnaire le Petit Larousse, le partenariat est un :

«Système associant des partenaires sociaux ou économiques, et qui vise à établir des relations d'étroite collaboration (exemple : l'entreprise et ses fournisseurs ou sous-traitants).»

Quand cette relation est en déséquilibre, que les informations sont contrôlées, que le dialogue est à sens unique et que les décisions sont prises en vase clos, sans inclure toutes les parties prenantes, il ne s'agit pas de partenariat, mais bien de simples consultations communautaires.

Et nous sommes loin de la norme mondiale du promoteur «*communautés et performance sociale de Rio Tinto*» qui se définit par «*des relations de confiance mutuelle [...] qui s'appuient sur un dialogue franc et ouvert, des partenariats locaux et régionaux actifs, un engagement à long terme envers la durabilité*»⁹

En ce qui nous concerne, nous attribuons une note de 0\3 quant aux critères d'un véritable partenariat. Dans ce contexte, **comment pouvons-nous faire confiance au promoteur en regard de ses promesses d'engagement concernant les mesures d'atténuation sur la gestion du site et la vocation de la zone tampon ?**

2.3 Choix truqué des sites étudiés

L'historique de l'analyse des options de site de disposition de résidus de bauxite (SDRB) de 2001 à 2015 a été présenté au groupe de travail de Rio Tinto le 2 mars 2016¹⁰.

Depuis 2001, l'expansion de l'actuel SDRB est dans la mire du promoteur : un choix économique logique, simple et facile pour l'entreprise.

Depuis le début de sa démarche, Rio Tinto n'a qu'un seul objectif : l'utilisation du Boisé Panoramique, comme site d'entreposage de ses résidus de bauxite. D'ailleurs, dans toutes les présentations, le promoteur parle d'expansion. C'est donc dire que **le Boisé Panoramique est, pour lui, une extension naturelle du site actuel.**

⁹ SNC-Lavalin (Août 2016) *Rapport final – Projet Vaudreuil au-delà de 2022 – Étude d'impact environnemental et social*, pages 29-30

¹⁰ Rio Tinto (9 mars 2016) Compte rendu de la rencontre 2 [en ligne] <http://www.consultationsvaudreuil.com/avenir-vaudreuil/documents>, consultée le 22 octobre 2016

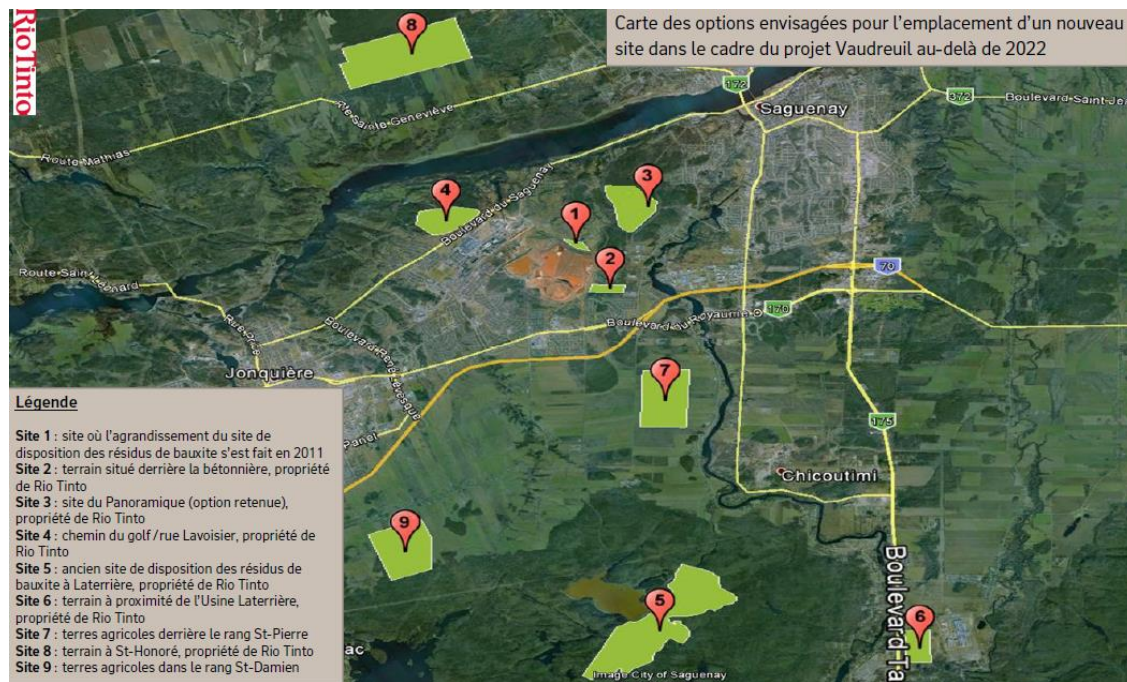
Déjà en 2008, un plan localisait le site projeté exactement à l'endroit présenté à la population lors des séances d'information de Rio Tinto en octobre 2015. De plus, notons que la ligne hydroélectrique a été déplacée en 2008, en prévision de l'implantation du projet.

Crédit photo : Bernard Brassard, 2008

Rio Tinto a justifié son choix sur la base d'une étude de 9 sites potentiels. Ces sites n'ont servi qu'à valoriser et justifier le choix du site 3, le Boisé Panoramique. Voici la carte de localisation de ces sites¹¹ :



Examinons de plus près les 8 autres sites étudiés (voir la carte de localisation).



¹¹ Rio Tinto (2016) *Carte des options étudiées pour l'emplacement d'un nouveau site* [en ligne] <http://www.consultationsvaudreuil.com/avenir-vaudreuil/documents>

Les sites 1 et 2: Ces sites sont à l'évidence trop petits. C'est presque une insulte à l'intelligence des gens à qui on a présenté cette possibilité. Comment peut-on prétendre que ces 2 sites aient été envisagés, alors que le site retenu a des dimensions qui dépassent de loin la superficie de ces deux sites (125 hectares)?

Le site 8 : C'est difficile de commenter une pareille aberration. Ce site est à des kilomètres de l'usine qu'il doit desservir, avec, en plus, une rivière à traverser. À la présentation d'octobre 2015, on nous avait informés que le transport de résidus pour cette option se ferait par «pipeline». Un tuyau qui traverse une rivière comme le Saguenay, c'est sûrement réalisable? Mais ce que nous avons appris, et ce que sans aucun doute les spécialistes de Rio Tinto savaient, c'est que ce mode de transport par «pipeline» n'était pas possible avec les nouvelles méthodes de traitement de la bauxite. Ce site était donc impossible à utiliser, alors pourquoi présenter une telle option?

Le site 4 : Suivant les déclarations de Rio Tinto, faites aux assemblées du groupe de travail mises en place pour «bonifier» son projet, ce site est à la fois trop petit, trop près du Saguenay et des résidences. Encore une fois, pour Rio Tinto, un site inutilisable qu'on nous a présenté comme une option étudiée.

Les sites 7 et 9 : D'entrée de jeux, Rio Tinto nous a mentionné que ces sites n'étaient pas retenus parce qu'ils étaient classés «terre agricole». Jamais, on ne nous a dit s'il s'agissait de terres à potentiel agricole élevé ou non. Ce seul motif de zonage agricole a donc exclu d'emblée ces sites. Sauf qu'on sait maintenant qu'ils étaient difficilement utilisables à cause de la nécessité du transport par camion sur un territoire urbain. Encore une fois, on se questionne sur le sérieux de Rio Tinto dans son analyse.

Le site 5 : Ce site, voisin d'un site communément appelé lac de boues rouges, avait un potentiel d'utilisation comme site de disposition des résidus de bauxite suivant les déclarations du promoteur. Rio Tinto nous a opposé le coût trop grand pour avoir accès à l'utilisation de ce site. Encore une fois, des motifs de difficultés de transport des matières sont invoqués pour écarter cette option.

Le site 6 : Ce site n'a pas été retenu à cause de sa proximité avec la rivière Chicoutimi.

Un partenariat et une concertation régionale aurait permis de trouver des options pour des sites n'appartenant pas à Rio Tinto, mais qui aurait un impact social et environnemental plus acceptable, sans compromettre la faisabilité technique du projet. Il a fallu l'insistance de notre comité et la préparation sommaire d'une alternative de transport par chemin de fer pour que Rio Tinto fasse une analyse de cette option.

L'étude sérieuse de l'option de transport par chemin de fer aurait permis une véritable analyse des options de sites tout le long de ce chemin de fer. Mais encore une fois, nous doutons de la

bonne foi du promoteur d'entrevoir d'autres options que la simple expansion du site actuel dans le Boisé Panoramique.

2.4 Zone tampon fantôme

ENGAGEMENT DE RIO TINTO PENDANT LA RÉDACTION DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Dans le groupe de travail, un sous-comité a été créé au mois de mai 2016¹² afin de travailler la thématique spécifique du maintien d'une zone tampon.

Lors de la consultation publique, initiée par Rio Tinto le 27 septembre 2016, à une question posée par une citoyenne, membre du CVD, le directeur des opérations du Complexe Jonquière a répondu que le projet prévoit une zone tampon d'une distance de 500 mètres entre les plus proches résidences construites avant 2015 et les résidus de bauxite. Quant aux activités prévues à l'intérieur de cette zone tampon, Rio Tinto a fait référence à un document déposé au sous-comité sur la zone tampon intitulé « Liste des usages prévus de la zone tampon des sites de résidus pour l'Usine Vaudreuil », daté du 13 juin 2016. Les activités y apparaissant se résument à de l'échantillonnage, de l'inspection et de l'entretien de clôtures et à l'implantation d'une station permanente d'échantillonnage de la poussière.

Contrairement à l'affirmation du directeur des opérations, nous constatons qu'aucune disposition n'apparaît dans l'EIE, à l'effet qu'il y ait une zone garantie de 500 m entre les résidences et le site.

MISE À CONTRIBUTION DE LA VILLE DE SAGUENAY

Rio Tinto a demandé à la Ville de Saguenay, le 19 novembre 2015¹³, de modifier ses règlements d'urbanisme pour autoriser l'agrandissement de son site de résidus de bauxite sur son terrain situé dans la zone 85390.

Cette activité industrielle était interdite car, tant dans le plan d'urbanisme que dans le règlement de zonage, la seule classe d'usage prévu et autorisé pour cette zone était « Parcs, terrains de jeux et espace naturel ».

Il est important de préciser que rien ne laissait présumer qu'un dépotoir industriel y serait un jour aménagé. Avant le zonage en 2011 «Parcs et espaces verts», cette zone était «résidentielle».

¹² Groupe de travail sur le projet Vaudreuil au-delà de 2022 (9 mai 2016) *Compte rendu de la rencontre 5* [en ligne] <http://www.consultationsvaudreuil.com/avenir-vaudreuil/documents>

¹³ SNC-Lavalin (Août 2016) *Rapport final – Projet Vaudreuil au-delà de 2022 – Étude d'impact environnemental et social*, page 234

La Ville a donc entamé son processus de modification de ses règlements d'urbanisme (règlement de zonage et plan d'urbanisme) selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chap.A-19.1 L.R.Q.). Elle a proposé un premier projet de règlement lors de la séance du conseil municipal du 4 avril 2016¹⁴. Il a été modifié, puis adopté le 2 mai 2016¹⁵. La date prévue pour l'entrée en vigueur est le 13 juin 2016 selon le calendrier procédural.

Le premier projet de règlement de la Ville de Saguenay crée la zone industrielle 70652 à même une partie de la zone 85390 (parc et espace vert). Dans cette version, l'instauration d'une zone tampon protégée à 500 mètres et moins des résidences est prévue et déterminée en vertu du projet de conception de Rio Tinto.

À la consultation publique tenue le 25 avril 2016, la Ville de Saguenay a déposé un nouveau projet de règlement dans lequel sont prévues, dans l'espace vert résiduel de 500 mètres et moins, certaines activités du promoteur (ex : route, bâtiment), mais ces dernières doivent être assujetties à un Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA). **Il n'y a donc plus de zone tampon protégée, qui interdisait toute activité industrielle ou résidentielle.**

Cette modification aurait été faite à la demande de Rio Tinto qui voulait avoir le moins de contraintes possibles quant à l'utilisation de sa propriété. De toute évidence, cela soulève des questions qui expliquent, une fois de plus, que l'on mette en doute la bonne foi du promoteur.

1- POURQUOI RIO TINTO, DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE D'IMPACT, DIT VOULOIR INSTAURER UNE ZONE TAMPON DE 500 MÈTRES ALORS QU'ELLE S'EST OBJECTÉE À CE QUE LA VILLE DE SAGUENAY INSTAURE UNE ZONE TAMPON PROTÉGÉE ?

L'objectif visé par Rio Tinto ne serait-il pas de pouvoir optimiser au maximum la capacité du site de recevoir l'entreposage des résidus de bauxite? Le seul et unique critère privilégié ne serait-il pas strictement économique ?

2- POURQUOI RIO TINTO A-T-ELLE TENU LA VILLE DE SAGUENAY DANS L'IGNORANCE DES USAGES QU'ELLE PRÉVOYAIT FAIRE DANS LA ZONE TAMPON ?

Le CVD a remis copie de la liste des usages prévus dans la zone tampon des sites de résidus pour l'Usine Vaudreuil à des représentants du service d'urbanisme de la Ville de Saguenay. Ils n'étaient pas au courant de l'existence de cette liste et ils ont mentionné que de telles activités ne justifiaient pas de règlement sur les PIIA ni d'amendement au premier projet de modification aux règlements d'urbanisme. Notons que cette liste est datée du jour même de la date prévue de

¹⁴ Ville de Saguenay (4 avril 2016) Procès-verbal de la séance du conseil municipal [en ligne] http://ville.saguenay.ca/fr/media/view/publications/51914_cm-2016-04-04-intranet-108-a-151.pdf, p. 9

¹⁵ Ville de Saguenay (2 mai 2016) Procès-verbal de la séance du conseil municipal [en ligne] http://ville.saguenay.ca/fr/media/view/publications/51360_cm-2016-05-02-intranet-152-a-186.pdf, p.11

l'entrée en vigueur des règlements d'amendement au Plan d'urbanisme et du règlement de zonage, soit le 13 juin 2016.

3- RIO TINTO RECONNAÎT-ELLE LES RÈGLES DE PROXIMITÉ CONCERNANT LES RÉSIDUS MINIERES?

L'article 1482 du Règlement de Zonage VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay, au chapitre des nuisances, dit ceci:

*«L'implantation de toute nouvelle résidence doit se faire à une distance minimale de 250 mètres des limites de propriété d'un site d'entreposage et de traitement des boues».*¹⁶

Pourquoi Rio Tinto ne respecte pas cette distance dans son projet d'implantation de site de disposition de résidus de bauxite?¹⁷

Il existe des restrictions quand on parle de résidus sous forme de «boues», mais le champ est libre quand on les assèche et qu'on les nomme «résidus miniers», comme le prévoit le projet final. Pourtant le produit a les mêmes propriétés.

5- LA ZONE TAMPON : RÉSERVE PRIVÉE OU LIBERTÉ D'AGIR ?

Le directeur général du Complexe Jonquière a affirmé, lors de la consultation du 27 septembre 2016, qu'il ne peut garantir le maintien d'une zone tampon.

Comment peut-il être d'accord pour que la zone tampon fasse l'objet d'un statut de réserve privée alors que Rio Tinto était contre le projet de la Ville de maintenir une zone tampon protégée? Rio Tinto annonce une zone tampon, mais ses actions (demande de modification des règlements) et son discours (information lors des séances de consultation) sont contradictoires et n'offrent aucune garantie.

Est-ce qu'il y a vraiment une zone tampon et, si oui, est-ce qu'elle sera protégée des activités industrielles? Nous sommes vraiment en présence d'une zone tampon fantôme, dont l'utilisation est laissée à la discrétion du promoteur du projet.

¹⁶ Ville de Saguenay (2012) Règlement numéro VS-R-2012-3 portant sur le zonage s'appliquant à l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay – Article 1482 « Site d'entreposage et de traitement des boues » [en ligne] http://ville.saguenay.ca/fr/media/viewst/services_aux_citoyens/construire_et_renover/reglements/reglements_de_zonage/reglement_complet.pdf , p.568

¹⁷ Voir l'annexe IV : Carte déposée lors de la consultation de la Ville de Saguenay concernant la modification aux règlements de zonage et d'urbanisme, le 25 avril 2016.

2.5 Étude inappropriée sur la désuétude

À l'automne 2015, Rio Tinto conviait, à des séances d'information, les citoyens d'environ 6 200 résidences, susceptibles de subir les impacts de l'ouverture d'un nouveau SDRB, dans le Boisé Panoramique. Lors de ces séances, Rio Tinto a présenté son projet intitulé *Vaudreuil au-delà de 2022* et les études d'impacts sur l'environnement et la santé qu'il voulait réaliser pour obtenir l'acceptabilité sociale.

Certaines personnes ont signalé l'absence d'étude d'impact sur la valeur des résidences à proximité du futur site. Ce qui semblait, à l'époque, un oubli, s'est depuis révélé comme une véritable volonté de Rio Tinto de refuser d'examiner sérieusement la perte de valeur des résidences de proximité.

Pour témoigner de cette affirmation, nous mettons en preuve les faits suivis des questions qu'ils soulèvent :

Faits : Au début de 2016, Rio Tinto a mis en place un groupe de travail pour impliquer les citoyens dans la bonification de son projet; en juin 2016, un sous-comité sur la désuétude économique des résidences de proximité est convoqué pour prendre connaissance d'une étude commandée par Rio Tinto et réalisée par la firme Brisson, Tremblay, Fleur (BTF), Évaluateurs Agréés, en début de 2015.

Question : Pourquoi Rio Tinto a-t-elle caché, à la population, l'existence de cette étude, qu'elle avait déjà en main, lors des séances publiques d'information tenues à l'automne 2015? Doit-on comprendre qu'elle ne voulait pas donner le signal qu'elle reconnaissait que son projet pourrait avoir un impact négatif sur la valeur de résidences de proximité?

Faits : Lors de l'examen de cette étude par le sous-comité, il fut constaté qu'elle était inappropriée et complètement déphasée. **Inappropriée** parce qu'elle portait, entre autres, sur l'impact de la proximité avec une conduite industrielle ou de la proximité avec un rail de chemin de fer. **Complètement déphasée** parce qu'elle utilisait des transactions immobilières des années 2012 à 2015 pour mesurer l'impact de l'ouverture du premier lac de bauxite en 1936. Il est évident que, 80 ans après l'événement, l'évolution de la valeur des résidences situées à proximité de ce lac, épouse l'évolution générale du marché environnant.

Question : Rio Tinto a-t-elle commandée une étude dont on pouvait prévoir les conclusions qui nieraient tout impact négatif sur la valeur des résidences de proximité?

Faits : Lors de l'examen de cette étude en juin 2016, il fut mis en lumière que l'annonce publique du futur site d'entreposage des résidus de bauxite dans le Boisé Panoramique créait déjà une perte de valeur des résidences de proximité. En effet, depuis l'annonce publique de ce projet, la

perception des futurs acheteurs de ces résidences est déjà qu'il y a des risques appréhendés d'inconvénients pour la tranquillité, l'environnement et la santé, ce qui ne peut que faire fuir ces futurs acheteurs, à moins de bénéficier d'une baisse de prix pour compenser ces inconvénients. En se basant sur ce constat, il fut demandé à BTF, Évaluateurs Agréés, de proposer une nouvelle méthodologie pour bien mesurer les impacts sur la valeur des résidences de proximité.

Question : Pourquoi, lors de la soirée d'information organisée par Rio Tinto le 27 septembre 2016, le directeur de l'usine Vaudreuil a-t-il annoncé que l'étude de BTF était terminée? Doit-on comprendre que, pour lui, cette question est jugée et que l'affaire est maintenant classée, en s'appuyant sur cette étude jugée inappropriée et complètement déphasée?

Faits : Dans le document remis par Rio Tinto, lors de la soirée d'information¹⁸, il est indiqué à la page 25 que l'analyse de BTF se poursuit présentement. Interrogé sur l'échéance d'une telle analyse, Rio Tinto confirme qu'il n'y a pas d'échéance et que, de toute manière, la décision d'aller de l'avant avec ce projet se prendra sans attendre les résultats de cette analyse.

Question : Pourquoi Rio Tinto prend-t-elle soin de compléter et de rendre publique son EIE en présentant, surtout, toutes les mesures d'atténuation qu'elle mettra en place et qu'elle n'en fait pas autant pour l'impact sur la valeur des résidences à proximité du futur SDRB? Doit-on comprendre, encore une fois que, pour elle, cette question est jugée et classée?

Faits : Toujours à la page 25 du document, Rio Tinto affirme que la fermeture de Vaudreuil pourrait avoir un impact négatif sur le marché immobilier au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cet argument, qui est à la limite du chantage, n'est supporté par aucune étude.

Question : Comment un tel argument, même dans l'hypothèse qu'il soit vrai, ce qui n'est aucunement démontré, fait-il disparaître les risques de pertes de plusieurs dizaines de milliers de dollars à chaque propriétaire d'une résidence située à proximité du futur SDRB ?

À la lumière de tous ces faits, nous pouvons, aujourd'hui, affirmer que Rio Tinto a voulu «balayer sous le tapis» la question de l'impact de son projet sur la valeur des résidences de proximité. Nous sommes aussi en droit d'interroger sa bonne foi lorsqu'elle a invité des citoyens à «bonifier» son projet au sein d'un groupe de travail et particulièrement au sein d'un sous-comité portant sur la valeur des résidences de proximité alors que, de son côté, Rio Tinto, tout en jouant le jeu de l'ouverture, ne voulait, à toute fin pratique, rien savoir de cette question.

¹⁸ Rio Tinto (Septembre 2016) *Projet Vaudreuil au-delà de 2022. Document d'information sur le projet et son étude d'impact*, page 25

2.6 Absence d'étude sérieuse de l'alternative de transport ferroviaire des résidus

Le CVD a étudié la possibilité de transporter par train les résidus de bauxite et de les déposer sur des terrains vagues à proximité des voies ferrées reliant l'usine Vaudreuil et le quai de Grande-Anse à La Baie. Une présentation sommaire du projet et des coûts a été déposée auprès du groupe de travail de Rio Tinto le 30 mars 2016¹⁹.

La première évaluation de l'option ferroviaire par Rio Tinto a été présentée lors de la séance du 20 juin 2016 du groupe de travail, soit trois mois plus tard. L'estimation s'élevait à 65 millions \$. Nous avons contesté la méthode d'évaluation du coût, que nous considérons surestimé, et demandé que Rio Tinto refasse ses devoirs. Un sous-comité, pour étudier cette option, a été formé au mois d'août et s'est réuni à deux reprises. Finalement, lors de la rencontre du groupe de travail, le 21 septembre, le CVD a déposé une évaluation des coûts à 17 millions \$, alors que Rio Tinto a présenté verbalement un deuxième estimé plus élevé que le coût initial, soit 80 millions \$.

Notons que le dernier compte-rendu du groupe de travail du 21 septembre 2016, qui fait mention de cet estimé, n'est toujours pas disponible, malgré les demandes écrites répétées.

3. DEUXIÈME PARTIE : DES RÉPONSES INSATISFAISANTES ET PEU RASSURANTES

Malgré la présence du CVD aux différentes étapes de consultation et d'information de Rio Tinto, et la lecture assidue de l'étude, nous sommes en mesure de constater que de nombreuses questions demeurent sans réponses satisfaisantes et rassurantes.

3.1 Environnement

LA PERTE D'UNE ZONE TAMPON DU COMPLEXE JONQUIÈRE

Le rapport des audiences publiques sur l'environnement concernant le projet de construction de l'usine AP50 du Complexe Jonquière, tenue en 2011, mentionne que :

¹⁹ Groupe de travail sur le projet Vaudreuil au-delà de 2022 (30 mars 2016) *Compte rendu de la rencontre 5* [en ligne] <http://www.consultationsvaudreuil.com/avenir-vaudreuil/documents>

Selon la commission, dans le but d'accroître le bien-être des populations vivant dans les secteurs résidentiels environnants, Rio Tinto Alcan devrait entourer ses installations d'une ceinture verte constituée des trois zones tampons reboisées, de la bande limitrophe du boisé Le Panoramique ainsi que d'une bande de végétation reliant les zones tampons 1 et 2. Il importe que cette ceinture verte soit dotée d'une protection légale à perpétuité. En ce sens, Rio Tinto Alcan pourrait, entre autres, envisager la possibilité de faire don de ces espaces à un organisme de protection de la nature qui pourrait lui remettre un reçu d'impôt équivalent à leur juste valeur marchande.

La commission d'enquête constate que la Ville de Saguenay a l'intention de reconnaître officiellement, dans son plan et ses règlements d'urbanisme, trois zones tampons situées entre certains secteurs résidentiels et le complexe Jonquière.

Avis – *La commission d'enquête est d'avis que Rio Tinto Alcan devrait inclure, dans ses mesures d'atténuation de la pollution visuelle, atmosphérique et sonore, la mise en place d'une ceinture verte sur le pourtour du complexe Jonquière, constituée des trois zones tampons, de la bande limitrophe du boisé Le Panoramique ainsi que d'une bande de végétation reliant les zones tampons 1 et 2. De plus, Rio Tinto Alcan devrait veiller à la densification de la végétation de ces espaces verts afin d'assurer le bien-être de ses voisins.*

Avis – *La commission d'enquête encourage fortement Rio Tinto Alcan à mettre en place les mesures nécessaires afin de protéger à perpétuité la ceinture verte autour du complexe Jonquière afin d'assurer le bien-être des populations présentes et futures.* ²⁰

Rappelons que le SDRB de Rio Tinto, prévu en 2025, sera situé à même la ceinture verte sur le pourtour du Complexe Jonquière, plus précisément en plein cœur du Boisé Panoramique, sur 1,1km², soit 125 hectares.

Le site retenu est, de plus, situé au cœur de l'agglomération urbaine de la Ville de Saguenay, aux abords de milliers de résidences. Les propos et recommandations du BAPE sont encore pleinement d'actualité. L'agrandissement du SDRB actuel causera de la pollution visuelle,

²⁰ BAPE (2011) *Projet de construction de l'usine AP50 du complexe Jonquière - Rapport d'enquête et d'audience publique*, p. 73-74 [en ligne] <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape274.pdf>

atmosphérique et sonore, et il n’y aura plus de ceinture verte pour atténuer les impacts du Complexe Jonquière auprès de la population.

À la problématique identifiée par le BAPE en 2011, il faut ajouter la propagation des particules de poussières fines des boues asséchées. Il faut également prendre en considération les travaux de construction et d’exploitation du nouveau site (déforestation, dynamitage, hélicoptère). De plus, lors de la consultation publique du 27 septembre 2016, il a été avancé que des cours d’eau n’avaient pas été répertoriés dans l’étude d’impact.

Au lieu de mettre en place les mesures nécessaires, afin de protéger à perpétuité la zone tampon et d’assurer le bien-être des populations présentes et futures, Rio Tinto entend «saccager» et polluer à tout jamais une magnifique forêt, faisant fi des principes de développement durable.

UNE RESTAURATION ILLUSOIRE

On ne peut parler de restauration, selon la définition donnée²¹, car aux dires même de Rio Tinto, rien ne repoussera sur le site si ce n’est que de la végétation de surface²². Ce couvert végétal semble inapproprié pour que les citoyens puissent recommencer leurs activités d’usage sur le site restauré. Nous nous référons à la page 26 du document d’information distribué lors de la séance d’information du 27 septembre 2016. La photo parle d’elle-même. Il faut bien se protéger pour se balader sur le site «restauré».

6. LA RESTAURATION DU SITE



²¹ Opération visant à remettre dans un état proche de son état d'origine un écosystème terrestre ou aquatique altéré ou détruit généralement par l'action de l'homme. (Office de la langue française)

²² SNC-Lavalin (2016) *Rapport final – Projet Vaudreuil au-delà de 2022 - Étude d'impact environnemental et social*, p. 235

De plus, le SDRB de Laterrière, fermé depuis 1989, n'est pas encore restauré. Dans son EIE, Rio Tinto mentionne que ce site sera restauré dans quelques années, sans préciser le moment exact²³. On peut en conclure que cela ne fait pas partie des priorités de l'entreprise.

Le non-respect des recommandations et des avis du BAPE démontre clairement que Rio Tinto ne privilégie pas les aspects social, environnemental et liés à la santé. Ce qui prime, c'est le critère économique. C'est d'ailleurs sur ce seul critère que Rio Tinto se base pour refuser de regarder sérieusement toute autre alternative au Boisé Panoramique, tel le transport ferroviaire, qu'elle reconnaît pourtant comme techniquement faisable.

3.2 Désuétude économique

Pour favoriser l'acceptabilité sociale du projet *Vaudreuil au-delà de 2022*, et particulièrement l'ouverture d'un nouveau SDRB dans le Boisé Panoramique, il est impératif que Rio Tinto prenne conscience qu'en niant les impacts réels sur la valeur des résidences de proximité, elle oblige un certain nombre de personnes à payer individuellement, à même leur patrimoine, des dizaines de milliers de dollars pour assurer la pérennité de son usine, réduisant d'autant leurs propres investissements pour conserver les opérations actuelles de cette usine.

Cette prise de conscience doit aussi amener Rio Tinto à revoir ses attitudes et ses comportements en exprimant une plus grande ouverture et une meilleure écoute des inquiétudes des propriétaires de résidences de proximité. Ces propriétaires doivent sentir qu'ils sont respectés et traités en toute équité par Rio Tinto.

Cette prise de conscience et le changement d'attitude et de comportement de la part de Rio Tinto sont, aujourd'hui, des prérequis à la poursuite conjointe des travaux confiés à la firme BTF, lesquels consistent à proposer une nouvelle méthodologie, pour bien mesurer les impacts sur la valeur des résidences de proximité.

C'est dans cet esprit d'ouverture, de collaboration et de respect mutuel que la minière Niobec et un Comité du milieu ont élaboré et mis en place, en décembre 2012, un *guide des bonnes pratiques*²⁴ pour un processus harmonieux d'acquisition et d'indemnisation permettant la réalisation d'un projet d'expansion à ses opérations minières.

²³ *Ibid*, p.235

²⁴ Niobec (2012) Guide et bonnes pratiques pour un processus harmonieux d'acquisition et d'indemnisation [en ligne] http://www.niobec.com/wp-content/uploads/2013/04/GuideAccompagnement_WEB.pdf

Dans le projet *Vaudreuil au-delà de 2022*, il n'est, bien sûr, aucunement question d'acquisition. Il n'en demeure pas moins que les quatre valeurs, qui ont présidé à la démarche conjointe de Niobec et du Comité du milieu, devraient, à partir de maintenant, encadrer la poursuite de notre propre démarche si nous désirons, mutuellement, la poursuivre. Ces valeurs sont : **Équité, Respect mutuel, Confiance et Transparence.**

Dans l'état actuel du dossier sur la désuétude, et si Rio Tinto veut démontrer qu'il souscrit à ces quatre valeurs, le premier geste à poser serait qu'elle fixe une échéance aux travaux en cours, qu'elle présente un plan de travail et précise l'implication qu'elle attend des représentants des propriétaires de résidences de proximité.

Pour notre part, nous sommes disposés à poursuivre notre démarche conjointe sur la base des valeurs énoncées dans *Guide et bonnes pratiques* de Niobec. De plus, dans la poursuite de cette démarche, *Le Guide de cohabitation et d'acquisition* adopté par Mine Arnaud, dans la région de Sept-Îles, pourrait aussi être mis à profit.

3.3 Santé

IMPACTS SUR LA SANTÉ DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES LIÉES AU PROJET

Lors de la création du CVD en octobre 2015, certains membres s'inquiétaient déjà des impacts possibles sur la santé des résidents vivant à proximité des SDRB prévus dans les deux phases du *Projet Vaudreuil au-delà de 2022*.

C'est d'ailleurs, à leur demande, que Rio Tinto a mandaté la compagnie Sanexen afin «*d'estimer quantitativement les risques toxicologiques pour la santé humaine que pourraient poser les émissions atmosphériques engendrées futures du Projet Vaudreuil au-delà de 2022 entre 2022 et 2045*».

Réalisée au cours de l'été 2016, l'évaluation toxicologique de Sanexen²⁵ porte sur les particules fines (PM_{2,5}), les traces de 22 métaux et métalloïdes, ainsi que sur la silice cristalline respirable.

Dans son rapport, remis en août 2016 au promoteur, **Sanexen conclut que «les émissions qui pourraient être engendrées par le projet ne devraient poser aucun risque significatif sur la santé de la population riveraine des sites (actuel et futur) d'entreposage de résidus de bauxite».**

²⁵SANEXEN - SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC (Marie-Odile FOUCHÉCOURT et Agnès RENAUX, chercheurs toxicologues) (26 août 2016) : *Projet Vaudreuil au-delà de 2022 de Rio Tinto - Évaluation des risques toxicologiques pour la santé humaine - Nouveau site d'entreposage des résidus de bauxite.*

DEUX RECOMMANDATIONS SOUS-TENDENT LA CONCLUSION DE SANEXEN

- *«S’assurer que les mesures d’atténuation des émissions atmosphériques prévues soient appliquées jusqu’à la fin de l’exploitation des sites d’entreposage»* (atténuation prévue des futures émissions atmosphériques de l’ordre de 80 %).
- *«Procéder à un suivi de la qualité de l’air (particules fines et silice cristalline respirable) dans les secteurs résidentiels adjacents au site».*

Sans ces deux conditions, les conclusions de Sanexen ne sont plus valides.

SANEXEN MENTIONNE PLUSIEURS LIMITATIONS À SON ÉTUDE

- Sanexen présume, entre autres, que les renseignements qui leur ont été fournis sont exacts et bien fondés, mais n’assume aucune responsabilité quant à leur justesse ou leur fiabilité (Annexe A).
- Sanexen ne peut non plus garantir l’exactitude des données disponibles dans les études antérieures servant de base à l’évaluation de risque (Annexe A).

SANEXEN MENTIONNE PLUSIEURS SOURCES D’INCERTITUDE QUANT AUX RÉSULTATS DE SON ÉTUDE

- **En lien avec la concentration actuelle de poussières fines dans l’air** : incertitude temporelle de la fermeture du Centre d’Électrolyse Ouest (chapitre 5.2.3.2);
- **En lien avec les concentrations additionnelles de poussières fines dans l’air** : incertitude des scénarios d’atténuation de 80% des nouvelles émissions atmosphériques, incertitude quant à la validité des intrants fournis par Rio Tinto et incertitude quant à la représentativité des concentrations de métaux et de silice mesurées dans les résidus de bauxite (chapitre 5.2.3.3);
- **En lien avec les concentrations additionnelles de silice cristalline respirable** : difficulté d’évaluer la représentativité des résidus de bauxite qui pourraient être entreposés de 2022 à 2045 puisque l’origine de la bauxite peut varier avec le temps et difficulté d’estimer les émissions de silice cristalline respirable découlant du transport par route (chapitre 5.2.3.4).

CERTAINS ÉLÉMENTS CHIMIQUES N'ONT PAS ÉTÉ ANALYSÉS PAR SANEXEN

- Alors que l'on sait que les résidus de bauxite peuvent contenir de l'**uranium** et du **thorium**, selon la fiche fournie par Rio Tinto, ces éléments ne font pas partie de la liste des 22 métaux et métalloïdes retenus par Sanexen.
- Faute de temps, le **cumul de métaux et métalloïdes dans le sol** n'a pu être étudié. À ce sujet Sanexen écrit : *«Les concentrations additionnelles de métaux dans le sol qui pourraient découler du projet peuvent difficilement être mesurées et leur devenir est imprévisible»* (chapitre 4.3.2.2).

DES CHANGEMENTS IMPORTANTS ONT ÉTÉ APPORTÉS AU PROJET VAUDREUIL AU-DELÀ DE 2022 DURANT L'ÉTÉ 2016

- Pendant l'été 2016, alors que l'étude d'impact sur la santé était déjà en cours, plusieurs changements importants ont été apportés au projet *Vaudreuil au-delà de 2022*. Nous pensons ici, entre autres, à l'**échancier du projet**, à la **localisation de l'usine de filtration** plus près de la raffinerie et au **mode de transport des résidus de bauxite entre l'usine de filtration et les sites d'entreposage**. Et comme le mentionnait Sanexen à l'Annexe A de son étude, les résultats dont font état le rapport ont été obtenus à partir de données et de renseignements disponibles au moment de l'étude. Donc, Sanexen ne pourra pas être tenue responsable des changements survenus après la date où l'information a été recueillie, d'après ses dires.

CERTAINES DONNÉES CONTRADICTOIRES SUR LES IMPACTS DES POUSSIÈRES FINES DANS L'AIR

- Sanexen écrit, à la page 55 de l'Annexe A, que les mesures d'exposition quotidienne et annuelle aux poussières fines dans l'air se situent dans la zone où elles présentent des risques pour la santé. Sanexen gomme ainsi ce constat en affirmant que les poussières fines déjà présentes dans l'air sont surestimées. Cette affirmation ne repose sur aucune étude connue.

L'ÉTUDE DE SANEXEN LAISSE PLACE À ENCORE BEAUCOUP DE QUESTIONS SANS RÉPONSE

- 1) Comme la conclusion de l'étude de Sanexen est conditionnelle au fait que des mesures d'atténuation, quant aux émissions atmosphériques, seront appliquées durant toute la durée de l'exploitation des sites, les questions suivantes s'imposent :
 - a) Est-ce que des stations d'échantillonnage de l'air seront mises en place à proximité des quartiers résidentiels entourant le Complexe Jonquière avant le début des travaux?
 - b) Qui sera responsable de la compilation de ces données?
 - c) Ces données seront-elles soumises pour validation aux instances régionales du MDDELCC et à la DSP?
 - d) Ces données seront-elles rendues publiques sur une base régulière?

- 2) «*Les émissions qui pourraient être engendrées par le projet ne devraient poser aucun risque significatif sur la santé de la population riveraine*». Mais cette dernière ne respirera pas que les émissions atmosphériques en lien avec les SDRB, mais bien l'ensemble des émissions atmosphériques émises par tout le Complexe Jonquière.
 - a) Que sait-on vraiment des impacts sur la santé humaine de toutes les émissions atmosphériques en provenance du Complexe Jonquière, plus particulièrement pour les gens qui demeurent à proximité?

- 3) Dans son estimation du bruit de fond local par modélisation, Sanexen suppose la fermeture des vieilles installations du Centre d'Électrolyse Ouest (CEO) en 2020 que l'on sait très polluantes et même dangereuses pour la santé humaine.
 - a) Qu'arrivera-t-il si l'on reporte encore une fois la fermeture du CEO, comme on l'a si souvent fait depuis 1998 ?
 - b) Les résultats de la présente étude de Sanexen seraient-ils les mêmes ?
 - c) Ceci pourrait-il aller jusqu'à compromettre la mise en place du *Projet Vaudreuil au-delà de 2022* ?

RECOMMANDATIONS SUITE À L'EXAMEN DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR LA SANTÉ DE SANEXEN

Considérant :

- les nombreuses limitations exprimées pas Sanexen;
- les multiples sources d'incertitudes mentionnées par Sanexen;
- que certains éléments chimiques n'ont pas été analysés par Sanexen;
- que des changements importants ont été apportés au *Projet Vaudreuil au-delà de 2022* durant l'été 2016 par le promoteur;
- que certaines données sur les impacts des poussières fines dans l'air fournies par Sanexen semblent contradictoires;
- que les membres du CVD ne sont pas vraiment rassurés par cette étude, vu les nombreuses questions qui demeurent sans réponse quant aux impacts possibles sur la santé des résidants vivant à proximité des SDBR;
- que l'article 46,1 de la Charte des droits et libertés de la personne mentionne que «*Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la Loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité*».

Le CVD recommande :

- que l'étude faite par Sanexen soit révisée pour apporter des réponses complètes et satisfaisantes sur tous les impacts que ce projet pourrait avoir sur la santé des résidants de proximité actuels et futurs;
- que les citoyens puissent se référer à un avis indépendant de Rio Tinto quant aux impacts du projet sur la santé des personnes vivant à proximité des SDBR, notamment en ayant accès à l'avis la DSP du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

3.4 Bruit

Déjà lors des séances d'information d'octobre 2015, organisées par Rio Tinto pour le gens du voisinage immédiat, les participants ont fait part de leurs inquiétudes quant aux émissions sonores liées aux deux phases du *Projet Vaudreuil au-delà de 2022*.

NORMES OFFICIELLES RELATIVES AU BRUIT

À la section 2.1.1 de l'EIE commandée par Rio Tinto et réalisée par la firme SNC-Lavalin²⁶, les auteurs mentionnent que «*la politique sectorielle relative aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction du MDDELCC (2007)*» fixe les **limites de bruit lors des travaux de construction** comme suit :

- Durant le jour (7-19 h) : plus petit ou égal à 55 dBa
- En soirée (19-22 h) : plus petit ou égal à 45 dBa (jusqu'à 55 dBa dans des situations exceptionnelles)
- Durant la nuit (22-7 h) : plus petit ou égal à 45 dBa

En période d'exploitation d'un projet, pour les sources fixes, les limites de bruit varient en fonction du zonage comme suit :

Zonage	Limites de bruit le jour (7h à 19 h)	Limites de bruit la nuit (19 h à 7 h)
I – Habitations unifamiliales, écoles, hôpitaux et autres établissements publics	45 dBa	40 dBa
II – Habitations en unités de logements multiples, parcs, maisons mobiles, camping	50 dBa	45dBa
III – Commercial, parc récréatif	55 dBa	50 dBa
IV – Zone industrielle, zone agricole	70 dBa	70 dBa

²⁶ SNC-Lavalin (Août 2016) Rapport final – Projet Vaudreuil au-delà de 2022 – Étude d'impact environnemental et social, page 24

CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL EN LIEN AVEC LE BRUIT

Les auteurs de l'EIE concluent qu'en **période de construction**²⁷, le bruit représente un des principaux impacts sur le milieu humain, liés à la détérioration temporaire de la qualité de vie des quartiers résidentiels avoisinant le futur SDRB. L'application de mesures d'atténuation visant à limiter les nuisances devraient permettre de réduire l'impact résiduel.

En période d'exploitation²⁸, les auteurs en arrivent à la conclusion que l'intégration de mesures d'atténuation appropriées, soit la réduction au niveau des émissions des équipements, de l'écran sonore sur les bassins locaux et des écrans sonores près des zones sensibles, font que la norme de bruit sera respectée de jour comme de nuit.

INTERROGATIONS DU CVD SUR CERTAINS ASPECTS PLUS POINTUS DE CETTE ÉTUDE D'IMPACT

Mais si on examine plus en détail les impacts du bruit sur la population environnante du *Projet Vaudreuil au-delà de 2022*, le CVD demeure perplexe face aux six éléments suivants :

1. Avant même le début des travaux, le bruit de fond dépasse les normes dans le voisinage du Complexe Jonquière :

*L'objectif de l'étude de caractérisation du bruit ambiant est d'établir les niveaux de bruit à l'emplacement des récepteurs sensibles de la zone d'étude. Les résultats serviront de référence antérieure au projet d'expansion du SDBR lorsqu'il s'agira de mesurer les changements dans les communautés locales et de comparer les niveaux de bruits aux normes applicables.*²⁹

Neuf points de mesure ont été retenus, tous situés autour des deux SDBR (actuel et futur), tout près des résidences. Les données ont été recueillies à l'aide de sonomètres autonomes munis d'un enregistreur audio numérique du 2 au 4 juin 2015, 24 h/24. Les niveaux sonores initiaux de ces neuf quartiers résidentiels variaient comme suit :

²⁷ *Ibid*, p. 24

²⁸ *Ibid*, p.25

²⁹ *Ibid*, p.78

Points de mesure dans les quartiers résidentiels	MINIMUM En dBa	MAXIMUM En dBa
1 – 21 rue Rachel	41	56
2 – 2641 Juchereau	42	63
3 – 2639 Couture	40	52
4 – 2536 de la Croix	44	67
5 – 2388 Hébert	43	49
6 – 1037 des Carcajous	39	47
7 - 618 Fraser	39	54
8 – 295 Panoramique	37	46
9 – 1231 Jeanne-Mance	41	52

À la page 87, les auteurs concluent que **le bruit de l'opération des équipements du SDBR existant n'étaient pas audibles lors de ces relevés initiaux**, qu'il s'agissait plutôt de bruit reliés aux activités régulières du Complexe Jonquière ou d'Elkem Métal, à la circulation, au bruissement des feuilles et aux oiseaux.

Le CVD constate pourtant que dans tous les secteurs résidentiels testés, le bruit de fond dépasse la norme de 45 dBa durant la nuit, et, ce, avant même le début du *Projet Vaudreuil au-delà de 2022*.

2. En période de construction, le bruit est soit estimé sans mesures, soit estimé au-dessus des normes acceptables durant la nuit

Les différentes sources de bruit reliées au *Projet Vaudreuil-au-delà de 2022* en **période de construction** sont précisées dans l'EIE³⁰. **La machinerie** (excavatrice, bouteur, compacteur, compresseur, bétonnière, pompe à béton, grue, camion-remorque, chargeurs sur roues, meulage, coupage, soudage) et **les camions** utilisés seront les principales sources de bruit pour le voisinage du chantier. À la page 167, les auteurs mentionnent que **le type et le nombre d'équipements pour les travaux de construction n'ont pu être mesurés** mais seulement estimés à 55 dBa, le jour seulement.

Pour les activités de déboisement (scie à chaîne, transport forestier, chargeurs sur roues, camions), le bruit a été estimé à moins de 50 dBa à 500 mètres des résidences. Quant aux activités de construction de l'usine de filtration, pour les résidences situées à plus de 600 mètres, le bruit a été estimé à moins de 55 dBa. En cas de dépassement de ces normes, les auteurs indiquent, à la page 168, que les activités de construction liées au *Projet Vaudreuil au-delà de 2022* pourraient être limitées à la période de jour comme mesure d'atténuation.

³⁰ *Ibid*, page 47

Une évaluation du bruit pendant la construction est présentée à la page 353 de l'EIE. On apprend que, pour la construction de l'usine de filtration, le niveau sonore composé (toute la machinerie utilisée) est de 62 dBa à 250 mètres et de 56 dBa à 500 mètres. Quant au déboisement, le niveau sonore composé est de 59 dBa à 250 mètres et de 53 dBa à 500 mètres.

Le CVD constate que le bruit associé au type et au nombre d'équipements pour les travaux de construction n'ont pu être mesurés par les chercheurs, mais seulement estimés à 55 dBa, ce qui est supérieur aux normes établies pour la nuit. Pour les résidences situées à moins de 500 ou 600 mètres, les chercheurs mentionnent que l'on dépasse aussi les 50 dBa pour le déboisement et la construction de l'usine de filtration. Le CVD recommande donc que toutes les activités prévues en période de construction se fassent durant le jour seulement, tout en respectant la zone tampon de 500 mètres, laquelle n'est toujours pas garantie.

3. En période d'exploitation, bien plus de camions que prévus affecteront la qualité de vie du voisinage

Les différentes sources de bruit reliées au *Projet Vaudreuil-au-delà de 2022* en **période de d'exploitation** sont précisées dans l'EIE³¹. **Les équipements de l'usine de filtration et le transport et la mise en place des SDBR** seront des sources de bruit pour la population avoisinante, qu'elles soient **fixes ou mobiles**. À la page 195, les auteurs nous informent que *«la note d'instruction 98-01 du MDDELCC (2006) fixe les méthodes et les critères qui permettent de juger de l'acceptabilité des émissions sonores des sources fixes (bruit particulier). Les limites de bruit sont définies en fonction des catégories de zonage établies en vertu des usages permis par le règlement de zonage municipal ou du bruit résiduel s'il est élevé. Cependant, à partir du moment où le niveau maximum est atteint, les ajouts d'activités ou l'augmentation de production de la source fixe ne doivent amener aucune augmentation supplémentaire de niveau sonore.»*

Comme on l'a vu précédemment, rappelons que dans les quartiers résidentiels, les normes pour le bruit sont de 45 dBa durant le jour et de 40 dBa durant la nuit.

Pour ce qui est du camionnage, le nombre de camions par heure est assez impressionnant, comme nous le verrons dans ce qui suit.

Rappelons que l'usine Vaudreuil produit annuellement 1 464 000 tonnes de résidus de bauxite qui seront asséchés à 70 % dans la future usine de filtration située un peu plus à l'est.

³¹ *Ibid*, page 48

Les boues rouges ainsi asséchées seront par la suite transportées par convoyeur vers le bâtiment de chargement des camions localisé au SDBR actuel dans le Complexe Jonquière, et ce, 24h/24. On parle ici d'un tombereau (gros camion) d'environ 50 tonnes aux 12 minutes circulant à 19 km/h, soit **une moyenne de 5 tombereaux de 50 tonnes par heure pour le transport des résidus de bauxite asséchés durant toute la durée du projet.**

Mais ce n'est pas tout, d'autres types de camions circuleront, de jour comme de nuit³², en lien avec les différentes phases du projet, que ce soit :

- des **camions d'eau** (un camion à l'heure durant la mise en place des résidus de bauxite);
- des **camions à benne pour le transport de terre, sable ou gravier dans les SDBR** durant la préparation du futur site (10 camions à l'heure) ou pendant la restauration des deux sites (2 camions à l'heure);
- des **camions à benne pour la livraison de terre, sable ou gravier via la rue Fillion vers les SDBR** (9 camions à l'heure durant la préparation du futur site et durant toute la durée de son exploitation).

Six zones sensibles ont été identifiées par les auteurs en lien avec le projet. Il s'agit des :

- zones 4 et 5 (les environs du 2536 de la Croix et du 2388 Hébert) durant la phase I;
- zones 7 et 8 (les environs du 618 Fraser et du 295 Panoramique) au début de la Phase II;
- zones 6 et 9 (les environs du 1037 des Carcajous et du 1231 Jeanne-Mance) à la fin de la Phase II.

Durant toutes les rencontres avec le groupe de travail de Rio Tinto, on ne nous a parlé que du transport des résidus de bauxite, **omettant de mentionner tout le transport par camion de l'eau, de la terre, du sable et du gravier dans les SDBR et aussi de la glaise.** Pourtant bien à l'affût, le CVD vient donc de l'apprendre dans cette EIE, tout comme le reste de la population de Saguenay. Le CVD se demande s'il n'y a pas d'autres éléments importants qui ont été omis et qui pourraient avoir des impacts négatifs sur la qualité de vie du voisinage.

4. Des mesures de bruit devront être réalisées dans le voisinage tout au long du projet afin de s'assurer que les dépassements des normes soient vite corrigés

D'après le promoteur, les niveaux d'émissions sonores maximum et les mesures d'atténuation de bruit seront réalisés et intégrés dans les spécifications du projet³³. Des

³² *Ibid*, page 195

³³ *Ibid*, page 268

mesures de bruit seront réalisées à trois reprises pour vérifier que le bruit de l'exploitation des SDBR est conforme aux limites de bruit, soit au début de la phase I dans le Complexe Jonquière (0-3 ans), au début de la phase II et à la fin de la Phase II dans le Boisé Panoramique. Si un dépassement des limites de bruit était observé, des mesures correctives devront être apportées. La conformité aux limites devra être vérifiée de nouveau après l'application de mesures correctives.

Le CVD est d'avis que ceci n'est pas suffisant. Compte-tenu de la durée du projet sur 25 ans, il faudrait que des stations d'échantillonnage de bruit soient installées dans les 9 secteurs résidentiels entourant les deux SDBR et que des échantillons soient prélevés sur une base régulière et soient validés par des organismes indépendants du promoteur. On pourrait ainsi agir plus rapidement en cas de dépassement des normes de bruit établies.

5. Les chercheurs ont omis certaines sources de bruit dans leur étude d'impact

Le CVD constate qu'à nulle part dans L'EIE, on ne mentionne la **possibilité de dynamitage lors de la mise en place du futur SDBR**. Pourtant, ce site est composé de roc sur une partie de sa surface. La question a été posée au promoteur le 25 septembre dernier, lors de la présentation des résultats de l'étude, et celui-ci n'a pas nié la question du dynamitage et ne s'est pas prononcé sur cet aspect. Le CVD réitère sa demande d'ajout de cet élément dans son étude d'impact portant sur le bruit.

De plus, on ne mentionne qu'à un seul endroit dans l'EIE³⁴ qu'il y aura **possibilité de transport par hélicoptère de copeaux de bois sur les SDBR**. Ce sont pourtant d'importantes sources de bruit pendant toute la durée d'exploitation. La question a également été posée au promoteur qui n'a pas nié également cet autre aspect. Le CVD demande qu'on tienne compte aussi de cet élément nouveau dans les corrections à apporter à la présente étude d'impact portant sur le bruit.

6. Doutes face aux réels engagements de Rio Tinto en lien avec l'atténuation du bruit dans le voisinage

Relativement aux inconvénients et nuisances pour les résidants riverains, notamment en ce qui a trait au bruit, «Rio Tinto s'engage à discuter des mesures d'atténuation, à considérer les suggestions émises par les participants aux consultations, à poursuivre le projet de réduction de bruit avec le comité de voisinage, à travailler avec les parties prenantes pour s'assurer de

³⁴ Ibid, page 140

limiter le bruit perçu à un niveau acceptable dans les quartiers avoisinants et à étudier les scénarios des camions électriques pour l'opération des SDRB.»³⁵

Suite à son implication dans le groupe de travail, en janvier 2016, le CVD émet certaines réserves quant aux engagements de Rio Tinto en matière de réduction des impacts du bruit durant toute la durée de son projet, de la construction de l'usine de filtration à l'exploitation des SDRB et à leur restauration. Plusieurs incertitudes persistent, elles sont proportionnelles aux nombreuses omissions du promoteur dans son EIE.

3.5 La méthodologie d'évaluation des impacts

Le bilan de l'EIE est présenté, dans le document d'information synthèse de Rio Tinto, comme très positif lorsque les mesures d'atténuation promises sont prises en compte : en période de construction, les impacts seront tous « faibles » ou « très faibles », à l'exception de l'impact sur les activités récréatives qui sera « moyen ». En période de d'exploitation, la majorité des impacts seront « faibles », à l'exception de 4 indicateurs qui sont considérés « moyens » et d'un indicateur considéré « fort ».

Surpris de ces conclusions, le CVD s'est intéressé de plus près à la méthodologie qui a mené la firme SNC-Lavalin à qualifier ainsi ces impacts. Nous avons remarqué que plusieurs analyses manquaient d'objectivité et minimisaient les impacts pour les résidents à proximité du futur SDRB. Par exemple, les nuisances liées au bruit, pendant la période de construction, sont jugées « faibles », parce que la période d'exposition des citoyens est « courte » et « ponctuelle », et que l'impact sera sur une étendue « locale ». Le CVD considère qu'une période de construction d'une durée de 10 ans (2017-2027)³⁶ est loin d'être « courte ». De plus, pour nous, le fait que les nuisances seront vécues localement par les citoyens habitant à proximité du futur SDRB ne diminue pas l'importance de l'impact, au contraire.

Un autre exemple est l'estimation de l'impact sur la valeur des propriétés à proximité du futur SDRB qui est jugée « faible », et même parfois positive dans certains cas :

Les résultats de cette analyse montrent qu'en présence d'une source de nuisances (inconvenients possibles liés au bruit, aux poussières et à l'impact visuel), il peut y avoir une désuétude économique additionnelle pour les résidences qui sont situées à 400 m ou moins de la source. [...] En d'autres termes, si des mesures appropriées d'atténuation sont mises en œuvre, les effets sur la valeur des propriétés peuvent être annulés, voire dans certains cas bonifiés.³⁷

³⁵ *Ibid*, page 140

³⁶ *Ibid*, page 160

³⁷ *Ibid*, page 250

Cette prétention que les mesures d'atténuation protégeront la population des impacts du projet sur la valeur des propriétés n'est appuyée d'aucune source, puisqu'aucune étude de marché adaptée à la réalité des résidences situées à proximité du futur SDRB n'a été complétée à ce jour.

Nous demeurons donc inquiets et incertains des impacts réels qui seront vécus par les citoyens, habitant à proximité du futur SDRB ou fréquentant les lieux à des fins récréatives, si cela est encore possible.

4. TROISIÈME PARTIE : LES ALTERNATIVES DU CVD

Les études d'impacts effectuées par Rio Tinto sont toutes positives et démontrent qu'aucun risque ne peut être conséquent à l'implantation de ce «dépotoir» en zone habitée; mais ces études ont un problème de base : toutes les données ont été transmises par Rio Tinto et ne sont pas validées par des agences indépendantes, donc leurs conclusions peuvent être fortement mises en doute.

L'implantation d'un nouveau site de matière fortement toxique, en zone habitable, va à l'encontre du principe de précaution, car les conséquences possibles liées à son exposition (à moyen et à long terme) ne sont pas connues et n'ont pas été documentées rigoureusement par le promoteur. Si vous émettez un doute quant à la toxicité du produit, nous vous rappelons que, lors de la présentation d'échantillons de résidus de bauxite, au groupe de travail sur le projet *Vaudreuil au-delà de 2022*, Rio Tinto nous a formellement interdit d'y toucher en prenant soin de bien enfermer la matière résiduelle dans un contenant. Pensons également aux photos des sites «restaurés», où les personnes doivent porter des habits de sécurité pour circuler dans la végétation.³⁸ On a donc raison de s'inquiéter des impacts non négligeables qui pourraient être dommageables pour la santé des citoyens vivant à proximité du futur site. En plus de ces risques potentiels, ce «dépotoir» marquera le territoire d'une balafre pour toutes les générations futures.

4.1 L'option ferroviaire, une solution à court terme

Parmi les propositions soumises par le CVD, il a été suggéré que les déchets soient transportés par chemin de fer sur un terrain à proximité de la voie ferrée entre l'usine Vaudreuil et le port de mer situé dans le secteur de La Baie³⁹. Le CVD a identifié une possibilité de terrain près de la base

³⁸ Rio Tinto (Septembre 2016) *Projet Vaudreuil au-delà de 2022. Document d'information sur le projet et son étude d'impact*, page 26

³⁹ Groupe de travail sur le projet Vaudreuil au-delà de 2022 (30 mars 2016) *Compte rendu de la rencontre 5* [en ligne] <http://www.consultationsvaudreuil.com/avenir-vaudreuil/documents>

de Bagotville, mais une recherche plus exhaustive par le promoteur et la Ville permettrait également de trouver d'autres sites.

Les différentes discussions concernant cette alternative ont démontré la faisabilité de l'option, mais, de l'avis du promoteur, les coûts étaient trop importants pour la réalisation de celle-ci. Le CVD a exprimé son désaccord quant à l'estimation des coûts et juge que ceux qui ont été transmis par Rio Tinto ne représentent pas la réalité. À cet égard, Rio Tinto a fait preuve de mauvaise foi, car on a compris, lors de nos multiples rencontres avec les responsables du projet, que le critère économique primait sur tous les autres, ce qui invalidait d'emblée toute discussion autour de d'autres propositions pertinentes.

Les avantages de l'option ferroviaire

Nous croyons que l'option de transporter les déchets par chemin de fer sur un terrain éloigné de toute zone habitable comporte beaucoup d'avantages :

- Assurer la protection des résidants, affectés par la construction de la phase II du projet;
- Assurer la survie de l'usine Vaudreuil pour une période excédant 25 ans;
- Protéger la valeur des maisons adjacentes au site prévu ainsi que leur niveau de taxes;
- Maintenir et créer des emplois directs et indirects de l'usine Vaudreuil;
- Obtenir l'acceptabilité sociale pour le projet.

Pour ces raisons, le CVD demande à Rio Tinto d'étudier sérieusement l'alternative d'un SDRB à proximité d'une voie ferrée, en préconisant le transport par chemin de fer de résidus. Rio Tinto devrait travailler en partenariat avec la Ville de Saguenay, afin de créer certaines ententes qui faciliteraient la réalisation de cette option. Par exemple, Rio Tinto pourrait conclure un échange de terrain avec la ville (terrain près de la voie ferrée contre le terrain du Boisé Panoramique). Elle pourrait également demander un soutien dans le «démarchage» auprès des gouvernements provincial et fédéral pour des compensations monétaires aidant à absorber la différence de coût de cette option. La Ville de Saguenay serait également un bon allié pour trouver des solutions viables aux différents problèmes que pourrait poser cette autre alternative.

Le scénario que nous proposons serait, à notre avis, **une solution gagnant-gagnant pour tous les intervenants et pour les citoyens**, mais sa plus grande valeur serait de préserver, au cœur de la ville, cet espace vert unique qu'est le Boisé Panoramique, joyau pour nos enfants et petits-enfants et seule zone tampon au Complexe Jonquière.

4.2 La valorisation des résidus de bauxite, une solution à moyen terme

Si tout semblait avoir été si bien pris en compte dans l'élaboration de ce projet d'envergure, qu'est *Vaudreuil au-delà de 2022*, des alternatives à l'entreposage des résidus de bauxite ne se sont jamais fait entendre dans l'étude de préféabilité qui a coûté pas moins de 10 millions de dollars. **À cet égard, rappelons que l'usine Vaudreuil produit déjà 1 million de tonnes de résidus de bauxite par année, ce qui représente deux fois plus que la quantité de matière résiduelle produite dans toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean annuellement (0.468 millions de tonnes)^{40,41}.**

De 1936 à aujourd'hui, Rio Tinto a entreposé sur notre territoire (Laterrière et Complexe Jonquière) près de 52 millions de tonnes de résidus de bauxite (voir l'annexe III - Estimation de la quantité de résidus de bauxite produits par l'usine Vaudreuil sur l'ensemble des trois SDRB par Diane Brassard). Si on ajoute à cela la quantité de résidus qui sera entreposée d'ici 2047, comme le prévoit le projet, nous aurons **84 millions de tonnes** de ces résidus répartis sur trois sites, ce qui représente environ **596 terrains de football** ou 7 625 terrains résidentiels de 6 000 pieds carrés.⁴²

Un lourd héritage pour les futures générations

Il est triste de penser que l'usine Vaudreuil envisage l'avenir sans proposer des solutions aux nouveaux enjeux que soulève l'entreposage à long terme des résidus de bauxite. Depuis son existence, il y a eu les lacs de boues rouges (Laterrière et Complexe Jonquière) et, dans un futur proche, il y aura deux énormes montagnes de poussières fines de bauxite dans notre paysage urbain, comme legs à la population. Donc, en plus d'occuper le territoire en superficie, Rio Tinto va l'occuper en hauteur pour l'équivalent de deux édifices d'environ dix étages.

Toute grande entreprise qui se respecte, au 21^e siècle, devrait avoir un esprit mieux éclairé quand il s'agit d'environnement, de santé publique, de développement durable et de projet socialement acceptable. Donc, à cet égard, Rio Tinto a manqué de vision et a raté une belle occasion d'ajouter à son projet un volet «alternative à l'entreposage», tout en annonçant des intentions qui iraient dans ce sens et qui pourraient être créatrices d'emploi. **Ici nous voulons su Rio Tinto out souligner le fait que Rio Tinto ne semble pas préoccupée par la question d'alternatives à l'entreposage.**

⁴⁰ Institut de la statistique du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_02/region_02_00.htm

⁴¹ Ville de Saguenay (2010) Guide de développement durable [en ligne] http://ville.saguenay.ca/fr/media/viewst/environnement/developpement_durable/ecoguide.pdf

⁴² Selon différentes sources consultées, nous estimons la superficie totale des trois sites d'entreposage de boues rouges entre 422 et 472 hectares. Les présents calculs sont plutôt conservateurs avec une superficie totale estimée à 4,25 km².

Où sont les initiatives, les annonces de financement, les projets de développement dans la région qui vont dans cette direction?

Dans le document produit par Rio Tinto pour informer la population sur le projet et son étude d'impact, il est indiqué que la nouvelle technologie qui sera mise en place (la filtration industrielle) offre certains avantages parce qu'«elle favorisera tout projet de valorisation de ces résidus puisqu'ils seront plus solides.»⁴³. Est-ce à dire que Rio Tinto est prête éventuellement à accueillir et à financer des projets innovants et structurants pour la région dès que la matière asséchée sera disponible ou est-ce un argument de plus pour mettre en valeur une technologie qui «garantit», du point de vue de l'entreprise, de meilleures conditions d'entreposage, donc une meilleure acceptabilité sociale?

Si le passé est garant de l'avenir, nous avons raison de douter que Rio Tinto pourrait consentir à plus d'ouverture ou de financement dans ce domaine. **Nous devons donc espérer que, dans un avenir très rapproché, Rio Tinto tiendra compte des possibilités que semble offrir ce nouveau procédé de filtration industrielle.**

Pour conclure, disons que le projet *Vaudreuil au-delà de 2022* a soudainement fait surgir la pointe d'un iceberg que nous verrons s'élever dans le paysage urbain alors que toute l'attention était concentrée, depuis fort longtemps, sur la matière première et sa transformation ainsi que sur la production de l'aluminium⁴⁴. C'est de bonne guerre, puisqu'une industrie doit se préoccuper de son développement. Mais aujourd'hui, si nous voulons sceller un véritable pacte social sur l'aluminium, comme il en a été question dans le forum régional du 2 septembre dernier⁴⁵, **où le principal intéressé était absent, Rio Tinto doit d'abord faire acte de présence et tenir compte des millions de tonnes de déchets qu'elle génère et qu'elle va laisser sur notre territoire.**

Rio Tinto ne peut s'intéresser à son avenir sans prendre en considération ce problème environnemental et *socialement inacceptable*. Il faut qu'elle fasse preuve d'ouverture et consente à investir massivement dans la recherche et le développement afin que la région devienne un modèle dans la gestion de ses résidus industriels. Évidemment, tous les acteurs de la région devront participer, directement ou indirectement, à ce vaste chantier tourné vers l'innovation et la création de nouveaux emplois. À cet égard, nous invitons Rio Tinto à demeurer attentive aux suites du *Forum Pacte social sur l'aluminium*. Il faudra, cependant, que la question de la gestion et de la valorisation des résidus de bauxite soit au cœur de ses préoccupations parce qu'une chose est certaine : quel que soit le site où seront entreposés les résidus de bauxite, ceux-ci resteront à

⁴³ Rio Tinto (Septembre 2016) *Projet Vaudreuil au-delà de 2022. Document d'information sur le projet et son étude d'impact*, page 7

⁴⁴ Voir les missions du Centre universitaire de recherche sur l'aluminium (CURAL) et du Centre de recherche et de développement d'Arvida (CRDA), qui a reçu tout récemment un financement de Rio Tinto de 3 millions de dollars sur 5 ans : <http://ici.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2016/06/15/004-rio-tinto-renouvelle-partenariat-cural.shtml>

⁴⁵ *Forum Pacte social sur l'aluminium*, organisé par monsieur Marc-Urbain Proulx, professeur-chercheur de l'UQAC.

tout jamais sur notre territoire, et ce, même après la fermeture de l'usine Vaudreuil. Il est donc temps que Rio Tinto se montre plus proactive dans la recherche d'alternatives viables à l'entreposage.

RECOMMANDATIONS DU CVD

Nous soumettons à votre attention les quelques recommandations suivantes en espérant qu'elles trouveront un écho auprès du promoteur pour l'avenir de notre région.

Considérant

- les préoccupations des citoyens de la région, depuis l'annonce du projet *Vaudreuil au-delà de 2022* quant à l'entreposage des résidus de bauxite dans le Boisé Panoramique;
- les constats issus du *Forum Pacte social sur l'aluminium* quant à la gestion durable des résidus de bauxite, présentée comme une des pièces manquantes de la planification régionale;
- l'absence remarquée de Rio Tinto à ce forum, pourtant consacré à l'industrie régionale de l'aluminium;
- la vision de Rio Tinto, qui présente la filtration industrielle comme un avantage à long terme à tout projet de valorisation de résidus solides⁴⁶;
- la nécessité d'investir plus massivement dans la recherche et le développement, compte tenu des possibilités qu'offre la filtration industrielle en matière de valorisation;
- qu'il n'existe aucun centre de recherche dédié uniquement à la valorisation des résidus solides, à l'exemple du Centre universitaire de recherche sur l'aluminium (CURAL) dédié uniquement à la production de l'aluminium.

Le Comité de citoyens pour un Vaudreuil durable recommande :

- que Rio Tinto se montre plus proactive dans la région en étant l'initiateur et le promoteur d'alternatives à l'entreposage des résidus de bauxite;
- que Rio Tinto investisse massivement dans la recherche et le développement dans le domaine de la valorisation des résidus de bauxite et dans tout projet qui concerne la gestion de ses résidus;
- que Rio Tinto soit présente dans tous les forums de discussions qui concernent la gestion et la valorisation des résidus de bauxite dans la région;
- que Rio Tinto implique les parties prenantes (groupes citoyens, groupes environnementaux, élus, syndicats, etc.) dans l'élaboration, comme dans la prise de décisions, de tout projet qui touche la gestion et la valorisation des résidus de bauxite;

⁴⁶ Rio Tinto (Septembre 2016) *Projet Vaudreuil au-delà de 2022. Document d'information sur le projet et son étude d'impact*, page 7

- que Rio Tinto examine sérieusement la possibilité de créer, en partenariat, un laboratoire régional de recherche appliquée, dédiée à la valorisation des résidus solides, à l'exemple du CURAL.

5. CONCLUSION

«Un projet socialement inacceptable»

Le concept d'acceptabilité sociale repose sur quatre principes suivants⁴⁷ avec lesquels nous sommes d'accord, et qui, à notre avis, n'ont pas été respectés dans tout le processus de consultation de Rio Tinto :

- *Droit de consentir ou non au projet;*
- *Droit à une information juste, transparente et indépendante;*
- *Respect des droits de la personne (des minorités et des populations autochtones);*
- *Respect des droits de l'environnement, des écosystèmes et la biodiversité.*

Le CVD a démontré, dans son mémoire, que la démarche de consultation de la population entreprise par Rio Tinto concernant son projet *Vaudreuil au-delà de 2022* n'a pas été réalisée en réel partenariat avec la communauté. En effet, les paramètres du projet ont été déterminés à l'avance par le promoteur et les nombreuses propositions des citoyens, à l'égard du projet, n'ont été que partiellement prises en compte, sous prétexte qu'elles n'étaient pas économiquement viables.

Tout compte fait, nous croyons que Rio Tinto n'a pas toujours été de bonne foi et a fait preuve d'incohérence à certains égards dans le processus de consultation, notamment en :

- présentant le projet de Vaudreuil au-delà de 2022 avec la menace d'une fermeture de l'usine et de pertes d'emplois;
- engageant une discussion à sens unique et en contrôlant l'information;
- proposant des sites d'entreposage inappropriés et impossibles à utiliser;
- imposant l'emplacement du SDRB dans le Boisé Panoramique en amont de la démarche de consultation et en ne démontrant aucune flexibilité à cet égard;

⁴⁷ Coalition « Pour que le Québec ait meilleure mine » (mars 2016) *L'acceptabilité sociale, une définition à revoir, des principes fondamentaux à respecter.* [en ligne] <http://quebecmeilleuremine.org/sites/default/files/M%C3%A9moire%20-%20Acceptabilit%C3%A9%20sociale%20-%20QMM.pdf>

- demandant, d'une part, à la Ville d'éliminer la zone tampon protégée autour du SDRB au mois d'avril 2016, et d'autre part, en annonçant, au mois de mai 2016, dans le groupe de travail, le développement d'un plan d'aménagement d'une zone tampon;
- refusant d'analyser sérieusement l'option ferroviaire proposée le 30 mars 2016 par le CVD et en surestimant les coûts du projet;
- niant tout impact du projet sur la valeur des propriétés à proximité du futur SDRB;
- ayant une approche « passive » pour la recherche d'alternatives à l'entreposage des résidus de bauxite, comme la valorisation des résidus.

Nous avons également soulevé que l'EIE, commandée par l'entreprise, ne permettait pas de vraiment rassurer la population. En effet, plusieurs questions et doutes persistent, notamment en ce qui concerne les impacts négatifs du projet (santé, bruit, désuétude des propriétés) sur le territoire de Saguenay et plus spécifiquement sur les citoyens habitant à proximité du futur SDRB.

Compte tenu de toutes nos préoccupations et des nombreuses incertitudes que nous avons relevées dans ce mémoire, Rio Tinto devrait soumettre, en toute bonne foi, son projet à l'examen d'un BAPE.

Finalement, le CVD est convaincu qu'il existe des solutions durables, viables et socialement plus acceptables pour que l'usine Vaudreuil poursuive à long terme ses activités. D'abord, le promoteur doit faire le choix d'un autre site, loin du milieu urbain, et accessible à son réseau ferroviaire; ensuite, il doit investir dès maintenant - et massivement - dans recherche et le développement en ce qui a trait à la gestion et à la valorisation des résidus de bauxite.

ANNEXE I : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CVD

Voici les 10 membres du conseil d'administration du CVD en date du 24 octobre 2016 :

- Lana Pedneault, présidente et responsable des communications
- Christian Lemieux, vice-président et trésorier
- Michel Jean, vice-président
- Diane Brassard, responsable de la recherche et de la rédaction
- Hélène Savard, responsable des affaires juridiques et règlementaires
- Danièle Riverin, responsable du dossier santé
- Frédéric Gagnon, responsable design graphique
- Hélène Martel, responsable de la révision linguistique et représentante d'Arvida
- Stéphane Bonneau, représentant de Saint-Jean-Eudes
- Chantal Goupil, secrétaire par intérim

ANNEXE II : BILAN DES ACTIONS DU CVD

Résumé des démarches du comité de Citoyens pour une Vaudreuil durable:

Objectif no 1 - Sensibiliser la population, les élus, les instances gouvernementales et paragouvernementales aux impacts sociaux, environnementaux et sur la santé du projet *Vaudreuil au-delà de 2022*.

Activités réalisées par les membres du CA du CVD :

- Tenue de deux assemblées publiques des membres :
 - Assemblée d'information le 9 décembre 2015
 - Assemblée générale le 19 mai 2016
- Tenue de 15 réunions par le CA depuis sa création ;
- Rédactions régulières de communiqués de presse pour informer la population des démarches du CVD;
- Recherche d'appui au sein de la population (plus de 300 résidents de Saguenay ont signé la lettre d'appui);
- Création d'une adresse courriel (plus de 200 membres suivent nos démarches avec cette adresse);
- Création d'une page Facebook (523 citoyens inscrits sur notre page Facebook <https://www.facebook.com/CVDinfos/>);
- Dépôt d'une pétition de 1000 signataires à la Ville de Saguenay concernant les changements aux règlements de zonage;
- Demande d'avis à la Commission Municipale du Québec (CMQ) entendue le 4 juin 2016;
- Collaboration à l'organisation de l'évènement «Forum pacte social aluminium» et présence à l'évènement le 2 septembre 2016.

Échanges de correspondances et/ou rencontres avec les intervenants suivants :

- Le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Saguenay
 - Rencontre avec monsieur Denis Coulombe le 23 novembre 2015;
 - Rencontre avec quelques membres du CCU le 14 avril 2016;
- Le Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- Conseil régional de l'environnement et du développement durable du SLSJ (CREDD);
- La Direction de la santé publique (DSP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CIUSSS);
- Dr Léon Larouche, spécialiste en santé environnementale;
- Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ);
- Santé Canada;
- Monsieur le Premier Ministre, Philippe Couillard, Député Roberval :
 - Rencontre avec Catherine Imbeault, attachée politique, le 15 janvier 2016
- Monsieur Serge Simard, Député Dubuc ;
- Monsieur Sylvain Gaudreault, Député Jonquière :

- Rencontre le 5 février 2016
- Rencontre le 6 juillet 2016
- Madame Mireille Jean, Députée Chicoutimi :
 - Rencontre le 6 juillet 2016
- Monsieur Denis Lemieux, Député Chicoutimi-Le Fjord :
 - Rencontre le 3 mars 2016
- Madame Karine Trudel, Députée Jonquière :
 - Rencontre le 18 décembre 2015
- Monsieur Jean Tremblay, Maire de Saguenay :
 - Nous avons interpellé Monsieur le Maire Jean Tremblay à la séance du Conseil municipal de Ville de Saguenay le 2 novembre 2015 pour nous informer de sa connaissance du dossier;
 - Rencontre avec M. Gilbert Fortier, attaché politique, le 21 janvier 2016 ;
 - Présence et questions aux séances du Conseil municipal du 4 avril, du 2 mai et du 6 juin 2016 ;
 - Rencontre avec quelques conseillers municipaux de l'arrondissement Chicoutimi le 21 mars 2016;
 - Rencontre avec quelques conseillers municipaux de l'arrondissement Jonquière le 29 mars 2016;
 - Présentation de notre mémoire à l'assemblée publique de consultation le 25 avril 2016.

Objectif no 2 - Amener Rio Tinto à développer une alternative viable et durable pour protéger les emplois et la population.

Activités réalisées par les membres du CA du CVD :

Participation à 11 rencontres dans le cadre du groupe de travail mis en place par Rio Tinto :

- 11 novembre 2015 (rencontre préparatoire)
- 3 février 2016
- 17 février 2016
- 9 mars 2016
- 30 mars 2016
- 18 avril 2016
- 9 mai 2016
- 1^{er} juin 2016
- 17 août 2016
- 24 août 2016
- 21 septembre 2016

Participation à 4 sous-comités du groupe de travail :

- Zone tampon
- Option transport ferroviaire
- Étude sur la désuétude économique
- Santé et environnement

Objectif no 3 Demander l'intervention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) étant donné l'ampleur du projet et les impacts à long terme des résidus de bauxite sur la santé et l'environnement.

Activités réalisées par les membres du CA du CVD:

- Envoi d'une demande de BAPE auprès de M. David Heurtel, Ministre du MDDELCC, par courrier recommandé le 29 mars 2016, suivi d'un accusé de réception le 1^{er} avril;
- Deuxième envoi transmis le 27 avril 2016 et réponse le 9 mai 2016.

ANNEXE III : ESTIMATION DE LA QUANTITÉ DES RÉSIDUS PRODUITS PAR L'USINE VAUDREUIL

Saguenay, le 26 mars 2016

En 2013, alors que je travaillais sur l'historique de l'industrie de l'aluminium au Québec, j'ai pu mettre la main sur des données fournies par Rio Tinto concernant la production d'alumine à l'usine Vaudreuil depuis sa mise en place en 1936. J'ai complété le tout avec les différents rapports annuels de Rio Tinto pour avoir une série chronologique complète jusqu'à 2015.

On observe une baisse importante de la production d'alumine à l'usine Vaudreuil après la seconde guerre mondiale en 1945. Mentionnons que certaines baisses subites sont reliées à des grèves, notamment en 1957, en 1976 et en 1979. En 2009, la baisse est attribuable aux conséquences de la crise financière de 2008 dans le monde.

À partir de la production annuelle d'alumine à l'usine Vaudreuil depuis 1936, j'ai ainsi pu estimer grossièrement la production de résidus de bauxite en appliquant le ratio de 1,5 soit celui observé de nos jours (1,5 tonne d'alumine pour 1 tonne de résidus de bauxite).

Depuis la mise en place de l'usine Vaudreuil en 1936, j'estime donc à près de 52 millions de tonnes de résidus de bauxite produits à ce jour dans les deux lacs de boues rouges actuels de Rio Tinto (Laterrière et Complexe Jonquière).

Diane Brassard, responsable de la recherche et de la rédaction

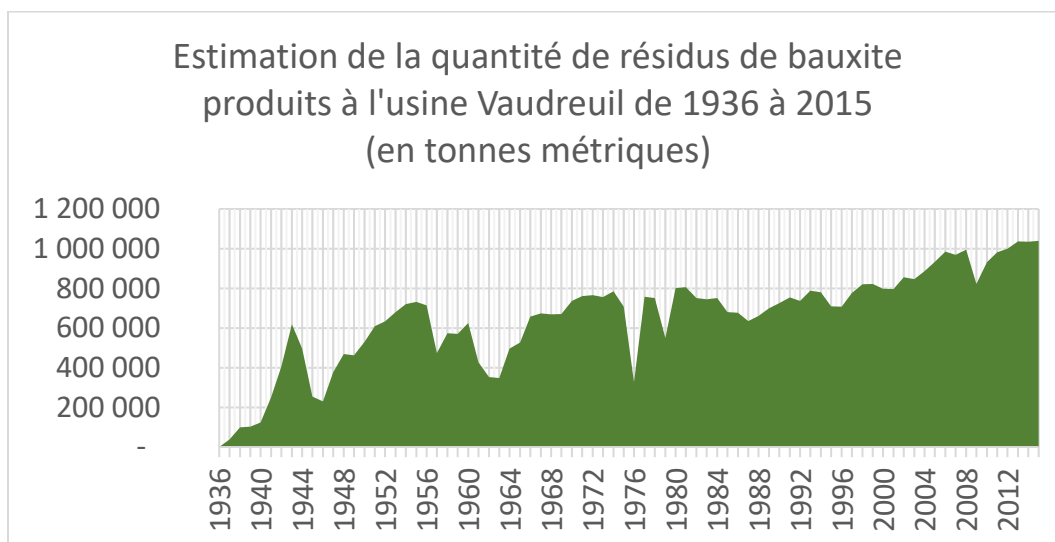
Comité de Citoyens pour un Vaudreuil Durable (CVD)

Madame Brassard est retraitée et ex-chercheuse. Elle a travaillé pendant dix ans au Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) de l'UQAC, notamment sur l'avenir du Complexe Jonquière dans l'industrie mondiale de l'aluminium pour le compte de Promotion Saguenay.

**PRODUCTION D'ALUMINE ET ESTIMATION DE LA QUANTITÉ DE RÉSIDUS DE BAUXITE
PRODUITS À L'USINE VAUDREUIL DE 1936 À 2015**

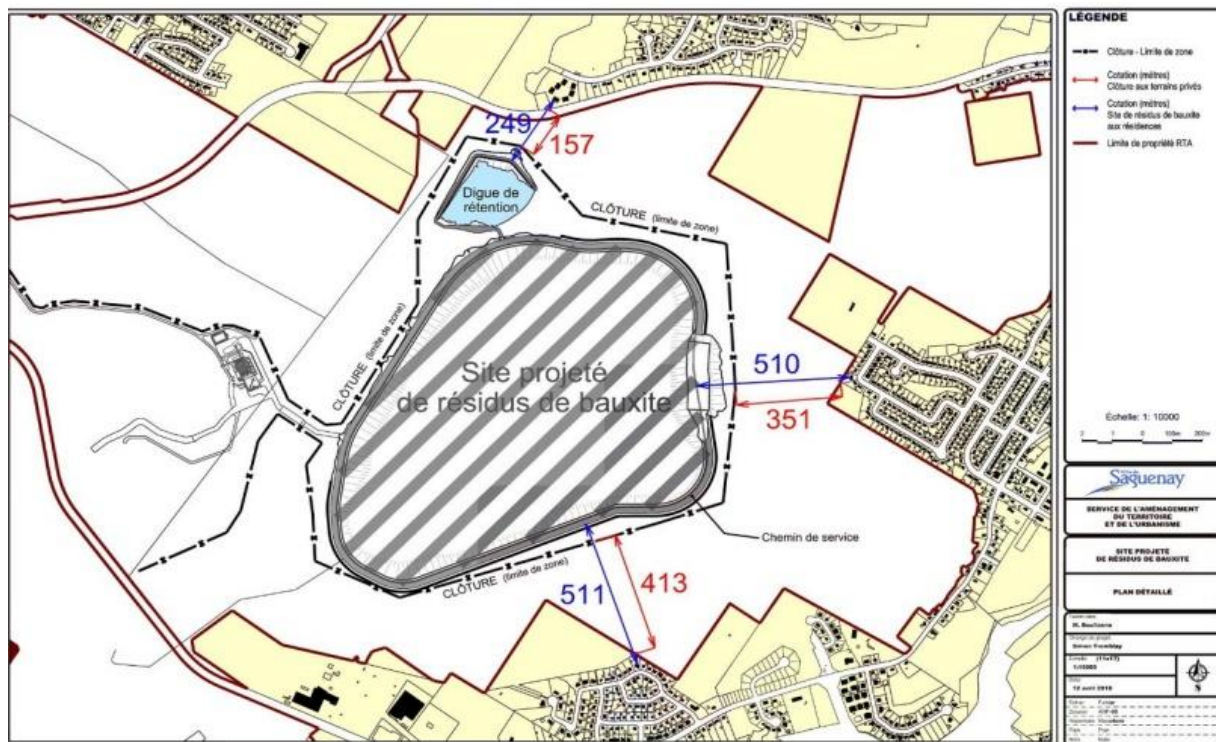
Année	Production d'alumine en tonnes métriques (données fournies par Rio Tinto)	Estimation de la quantité de résidus de bauxite en tonnes métriques (ratio de 1 sur 1,5)
1936	-	-
1937	56 389	37 593
1938	149 637	99 758
1939	154 093	102 729
1940	184 596	123 064
1941	376 111	250 741
1942	609 796	406 531
1943	929 219	619 479
1944	743 706	495 804
1945	382 181	254 787
1946	344 370	229 580
1947	565 524	377 016
1948	702 419	468 279
1949	694 522	463 015
1950	795 020	530 013
1951	912 756	608 504
1952	950 598	633 732
1953	1 020 496	680 331
1954	1 081 681	721 121
1955	1 097 186	731 457
1956	1 071 316	714 211
1957	710 568	473 712
1958	859 299	572 866
1959	855 716	570 477
1960	938 638	625 759
1961	641 108	427 405
1962	528 219	352 146
1963	521 519	347 679
1964	744 313	496 209
1965	790 823	527 215
1966	986 977	657 985
1967	1 009 931	673 287
1968	1 004 340	669 560
1969	1 004 823	669 882
1970	1 105 525	737 017
1971	1 140 332	760 221
1972	1 148 842	765 895
1973	1 133 908	755 939
1974	1 178 561	785 707
1975	1 061 407	707 605
1976	489 678	326 452
1977	1 136 362	757 575
1978	1 127 250	751 500
1979	823 362	548 908
1980	1 202 232	801 488
1981	1 207 812	805 208
1982	1 126 694	751 129
1983	1 115 826	743 884
1984	1 125 664	750 443
1985	1 019 037	679 358

1986	1 015 039	676 693
1987	952 690	635 127
1988	990 756	660 504
1989	1 048 432	698 955
1990	1 087 029	724 686
1991	1 131 435	754 290
1992	1 103 687	735 791
1993	1 181 916	787 944
1994	1 170 324	780 216
1995	1 064 162	709 441
1996	1 060 149	706 766
1997	1 165 107	776 738
1998	1 229 562	819 708
1999	1 233 335	822 223
2000	1 197 186	798 124
2001	1 195 375	796 917
2002	1 283 115	855 410
2003	1 269 348	846 232
2004	1 328 830	885 887
2005	1 400 327	933 551
2006	1 476 944	984 629
2007	1 454 378	969 585
2008	1 491 524	994 349
2009	1 232 593	821 729
2010	1 397 628	931 752
2011	1 473 259	982 173
2012	1 498 593	999 062
2013	1 554 598	1 036 399
2014	1 552 000	1 034 667
2015	1 559 000	1 039 333
	78 358 703	52 239 135



ANNEXE IV : PLAN DÉTAILLÉ DU SITE DE RÉSIDUS DE BAUXITE

Voici la carte présentant l'emplacement du futur site de résidus de bauxite et les distances prévues entre les résidences les plus proches et le site. Elle a été présentée lors de la séance de consultation du 25 avril 2016 de Ville de Saguenay.



Source : Courrier du Saguenay (22 avril 2016), « Résidus de bauxite : Consultation publique le 25 avril » [en ligne] <http://www.courrierdusaguenay.com/actualites/2016/4/15/residus-de-bauxite-consultation-publiqu-4499296.html>